

# CHARLESIC

## Un garçon-meunier en cavale



Un astérisque (\*) après un nom de personne indique un complément d'information en fin de document - ANNEXE A

Ils sont certainement très nombreux à se rassembler ce dimanche 12 octobre 1788 autour de la chapelle Saint Vendal de Pouldavid venus honorer le saint et participer au dernier des grands pardons de l'année. Les moissons n'ont pas été bonnes cet été, cependant les pèlerins tiennent à offrir leurs oboles à la chapelle, chacun donne à la hauteur de ses moyens, une pièce par-ci une pièce par-là, un participant offre même la valeur de la vente d'une ruche d'abeilles et un autre d'un boisseau de seigle, la recette finale s'élève à 54 livres <sup>(1)</sup>.

Sac à deux bouts ou bissac



Corentin LE FRIANT de Kerlivic en Pouldergat est fabrique de la chapelle et à ce titre il est en charge de la gestion des offrandes. Le transport de la précieuse collecte jusqu'à chez lui demande quelque précaution, un

sac à deux bouts en toile emprunté à Jean LE FRIANT de Brunguen fera l'affaire. Rentré à Kerlivic Corentin range le tout dans la grande armoire de la maison et après l'avoir verrouillée il en confie la clé à Marie, sa femme.

Quel n'est pas son désarroi puis sa colère quand dans la nuit du dimanche suivant Corentin aperçoit son armoire ouverte, vidée de l'argent qui s'y trouvait, non seulement du sien mais aussi des 54 livres de la quête de Saint Vendal, plus de 300 livres en tout.



*Na glac'haret, na fuloret eo Tin pa wel, noz ar zul warlec'h, an armel digoret hag an arc'hant aet kuit, moneiz an ti hag ar 54 lur kest Sant Vendal, ouzhpenn 300 lur dre tout.*

*Kalz tud zo sur a-walc'h d'ar sul 12 a viz here 1788 tro-dro chapel Sant Vendal Pouldahud deut da enoriñ ar sant ha da gemer perzh er pardon braz, an hini diwezhañ deuz ar bloaz. N'eo ket bet gwall druz an eost an hañv-mañ, koulskoude, pep unan hervez e moaien a ra e aluzen d'ar japel, eur gweneg an tu-mañ eur gweneg an tu-all, eur pardonner a lak memes da werzhañ eur gestenn gwenan, eun all eur c'hastellad segal, arc'hant ar werzh vo evit ar japel. Fin an deiz 54 lur vo kontet e-barzh sac'h ar c'hest. Tin FRIANT deus Kerlivic Pouldregad, fablig sant Vendal, zo karget da ren arc'hant ar japel. Dav teurel evezh euz moneiz ar hest evit mont betek ar ger, ur zac'h daou-benn roet gant Jan FRIANT deus Brungwen a rei an afer. Erruet e Kerlivic ar zac'h zo renket e-barzh an armel vras hag an nor prenet mat, an alc'houez zo graet da zival da Mari, e wreg.*



Le 30 novembre suivant, à la requête de Charles Yves LE DALL de KEREON, procureur du roi, Corentin LE FRIANT est appelé au siège de la sénéchaussée de Quimper. Devant Michel Joseph BOBET (\*) juge en charge des affaires civiles et criminelles de la sénéchaussée, il doit témoigner des circonstances du vol commis chez lui. Corentin ne s'exprime qu'en breton, Jean Louis POULIZAC (\*), ancien commis juré au greffe du siège présidial de Quimper, servira d'interprète.

1 - Pour comparaison, à cette époque une jument de 4 ans était évaluée à 55 livres, une jument et son poulain à 60 livres, une paire de bœufs à 65 livres.

**Corentin LE FRIANT** (\*), fabrique de Saint Vendal, laboureur à Kerlivic paroisse de Pouldergat, âgé de 30 ans, déclare :

« Dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 octobre dernier quelqu'un est entré dans une pièce de ma maison où couchait Marguerite MAREC, ma mère. Après avoir tiré la fenêtre en dehors ainsi que le chambranle en bois, de cette pièce il est passé dans la seconde de plein pied où il a pris dans la poche de Marie JONCOUR, ma femme, la clé de l'armoire, celle-ci étant dans la première pièce dans laquelle il est passé, cette armoire a été ouverte sans que personne n'ait rien entendu. M'étant levé dans la nuit pour des besoins, j'ai trouvé la porte de la pièce ouverte et j'ai eu quelque défiance, mon premier soin a été de vérifier mon armoire où il y avait l'argent de ma charge et notamment des liards (petites monnaies) provenus des offrandes du pardon de Saint Vendal qui avait eu lieu le dimanche précédent, liards contenus dans un petit sac de toile à deux bouts <sup>(2)</sup> que j'avais emprunté à Jean LE FRIANT (\*) de Brenguen, les autres fonds m'appartenant étant dans un pochon de toile. J'ai aperçu aussitôt mon armoire ouverte et vu la clé à la serrure. J'ai réprimandé ma femme de cette négligence, elle m'a répondu être assurée que cette clé était dans la poche de son cotillon qu'elle avait mis en se couchant sur son lit. En vérifiant au clair de lune qui donnait sur mon armoire j'ai vu que le sac avait disparu et qu'on avait laissé le pochon de toile dans lequel il n'y avait plus rien.

Je suis passé aussitôt chez Vincent STRULLU (\*) et Alain JOLIVET (\*), mes voisins, et les ai prévenus de ce qui venait de se passer, j'ai prévenu aussi Alain JONCOUR, mon premier domestique, et Corentin LE MEROUR, celui de JOLIVET.

Ayant entendu dire qu'il était paru le vendredi au moulin du Com <sup>(3)</sup> un homme suspect nous nous y sommes rendu et avons aperçu chemin faisant dans la nuit des traces de souliers fortement imprimées sur la gelée. Arrivés au moulin j'ai voulu engager mes compagnons à y entrer mais ils ont refusé disant qu'il pouvait y avoir du danger. J'approchais néanmoins de la fenêtre, il était alors au moins trois heures avant le jour, à travers une fente j'aperçu dans le moulin de la lumière sur la table et du feu dans la cheminée, j'ai entendu causer et, autant que j'ai pu comprendre « **Prenez garde à ce que vous avez fait de la boîte à rasoir !** » ou quelque chose de semblable tenant toujours à « un rasoir ». Dans le cercle où on pouvait voir quelque portion de l'endroit j'ai aperçu un homme ayant tiré ses vêtements, c'est-à-dire étant en corps de chemise ou vêtu de blanc. Je suis venu rapporter ces faits à mes compagnons et les ai invités de nouveau à entrer avec moi, ce qu'ils ont encore refusé.

On a pris alors le parti d'aller à Kerhoahien <sup>(4)</sup> chez Alain LE GUELLEC, on lui a rapporté les faits et il nous a dit que la prudence était nécessaire parce qu'au moulin du Com il y avait un fusil chargé. Dans ces circonstances on a fait la garde aux environs du moulin. Jusqu'à les 7 et 8 heures nous n'avons rien vu, quand JONCOUR, mon domestique, et JOLIVET ont vu venir celui, connu depuis, appelé Charles KERAVEC (dit CHARLESIC) (\*), qui tenait un sac de toile à deux bouts, il l'a mis sur son épaule et est entré dans le moulin, aussitôt après il est ressorti avec Jean LE BRUN, meunier au moulin du Com, et ils ont pris ensemble la route de Douarnenez.

Sans hésiter j'ai décidé de me rendre à Douarnenez accompagné d'Alain JOLIVET, de Guillaume LE FRIANT (\*) de Kerdalaé et de Nicolas LE TREBUCHÉ (\*) du bourg pour porter plainte à monsieur le sénéchal. Celui-ci a donné les ordres nécessaires car dans l'après-midi CHARLESIC et Jean LE BRUN ont été arrêtés. CHARLESIC a eu une conférence particulière avec le sénéchal puis on s'est tous retrouvés dans une pièce où l'argent volé a été compté. CHARLESIC s'étant reconnu coupable de vol a dit avoir laissé des liards chez LE BRUN.

Aussitôt, accompagné du sergent RISOUL, de Guillaume LE FRIANT, de JOLIVET et de TREBUCHÉ nous nous sommes rendus au moulin du Com où nous sommes arrivés sur les dix heures du soir, nous y avons rencontré les messieurs DE PLCEUC (\*) qui nous ont demandé les motifs de notre commission, puis nous sommes tous entrés dans le moulin. Une des filles LE BRUN nous dit qu'elle avait renfermé la monnaie dans un coffre par crainte qu'il n'y eut retiré quelque partie, elle remit sans difficulté les liards mentionnés après les avoir retirés d'un panier. Nous avons voulu vérifier la somme contenue devant les messieurs DE PLCEUC mais ceux-ci ont refusé. Avec mes compagnons et le sergent RISOUL nous nous sommes retirés chez moi à Kerlivic où la somme trouvée a été comptée, il s'en est trouvé deux livres un sols six, somme que RISOUL a porté à Douarnenez le lundi matin. Par ordre de monsieur le sénéchal elle a été remise au greffe et jointe à l'argent que CHARLESIC avait restitué la veille.

Je sais aussi que dans l'intervalle CHARLESIC avait avoué avoir donné, après son vol de Kerlivic, la somme de 20 écus à un valet meunier du moulin de Guengat. Que le sénéchal avait demandé au sergent RISOUL accompagné, autant que je me souviens, du sergent LAURENT de Pouldavid, de se rendre chez le valet meunier du moulin de Guengat. Que ce particulier, que je ne connais pas, a convenu de la remise en indemnité d'effets qui lui avait été volés par CHARLESIC. Ce particulier a dû venir lui-même remettre au greffe de Douarnenez les 60 livres à l'exception de 100 sols qu'il dit avoir été dépensés en boisson. J'ai entendu dire également que CHARLESIC avait été dessaisi de différent effets, vêtements, bas et autres objets semblables qu'il avait dus acheter avec l'argent volé, ainsi que d'un fusil.

CHARLESIC m'a volé environ 247 livres et à la chapelle, dont je suis fabrique, aux environs de 54 livres, compris le prix d'une ruche d'abeilles et d'un boisseau de seigle qui avait été versé au sac de la chapelle. Ce qui fait au total aux environs de 300 livres, je n'ai reçu néanmoins qu'environ 180 livres. Je sais que CHARLESIC et LE BRUN ont été constitués prisonniers à Douarnenez, mais j'ai entendu dire que ce dernier a depuis été relaxé ».

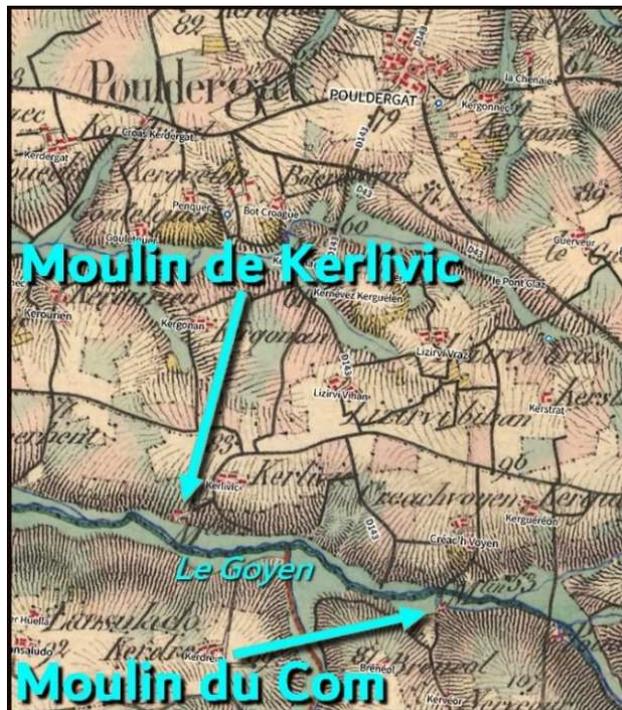
2 - Sorte de bissac en toile à deux poches balancées sur les épaules (sac'h daou-benn).

3 - Le Moulin-Com (Ar Veilh-gomm) en Landudec, à 1km ½ de Kerlivic

4 - Créac'h-Goyen

Ci-contre : Carte du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle.  
La route Pouldergat / Landudec, telle que nous la  
connaissons aujourd'hui, a été créée en 1870 environ et  
rectifiée vers 1960.

La déposition de Corentin LE FRIANT, aussi précise qu'elle soit, laisse malgré tout quelques parts d'ombre et suscite des interrogations. Comment CHARLESIC a-t-il eu connaissance de l'argent gardé dans l'armoire de Kerlivic et comment a-t-il pu l'atteindre aussi facilement ? Les propos concernant « un rasoir » entendus au moulin du Com ont-ils un rapport avec le maraudeur ? Pourquoi les « messieurs DE PLÆUC » se sont retrouvés au moulin du Com à 10 heures du soir le lendemain du vol de Kerlivic, par hasard ? En échange de quoi CHARLESIC a remis 20 écus à un « valet meunier du moulin de Guengat » ? Les témoignages qui vont suivre vont nous donner quelques éclaircissements et nous révéler d'autres larcins commis par CHARLESIC à Guengat, Loctudy, Coray et Landudec. Nous apprendrons aussi que durant la nuit du vol de Kerlivic d'autres « visiteurs » étaient passés au moulin du Com, ils venaient juste de quitter le moulin quand Corentin LE FRIANT s'y est présenté vers 4 heures du matin.



Pierre BOURRIQUEN, le sénéchal de la seigneurie de l'Île Tristan et du Névet, est en charge de l'ordre public à Douarnenez et les environs. En arrêtant le voleur de Kerlivic il apprend qu'il vient aussi de mettre la main sur un fugitif évadé de la prison de Quimper le 12 juillet dernier. Voici ce qu'il déclare à la sénéchaussée de Quimper le 30 novembre.

**Pierre Elie BOURRIQUEN DE QUENERC'H DU** (\*), demeurant paroisse de Ploaré, 39 ans, déclare en français :

« Le 19 du mois dernier j'eus connaissance d'un vol d'argent commis la nuit lors dernière, chez le nommé LE FRIANT de Kerlivic en Pouldregat, j'appris en même temps qu'un nommé KERAVEC (dit CHARLESIC) en était soupçonné et qu'il devait se rendre à Douarnenez. Dans ces circonstances je donnai les ordres nécessaires et en conséquence le sergent RISOUL ayant rencontré le dit CHARLESIC buvant avec le nommé Jean LE BRUN, meunier du Com en Landudec, les emmena chez moi. Sur les reproches que je fis alors à CHARLESIC, il balança (hésita) un instant, mais tôt après il convint (reconnu), alors que FRIANT passait dans la pièce. CHARLESIC portait dans une malle ou havresac une somme de 143 livres deux sols neuf denier, tant en écus de 6 livres, de 3 livres, pièces de douze sols et 3 liards. Questionné sur un fusil qu'il portait, CHARLESIC déclara en avoir laissé un autre à l'auberge avec une poche lui appartenant. J'envoyais prendre le tout et vérification faite de la poche il s'y trouva différents effets tant neufs que vieux, que dans les circonstances je crus pour première sûreté et bon ordre de faire mettre le tout au greffe aux mains de maître LE GUILLOU, commis. Dans la suite on remit à LE FRIANT les fonds mentionnés ainsi qu'un sac de monnaie trouvé chez Jean LE BRUN contenant 42 livres, mais les effets doivent être restés aux mains de LE GUILLOU. Au surplus ayant appris que CHARLESIC s'était évadé des prisons de ce siège je le fis emprisonner et que, réclamé par monsieur le procureur du roi, on est venu se saisir de la personne de cet accusé. Enfin Jean LE BRUN qui avait été constitué prisonnier à Douarnenez en même temps que CHARLESIC a été mis en liberté. »

François LE GUILLOU, en tant que commis au greffier, avait été chargé par BOURRIQUEN d'enregistrer les effets trouvés sur le voleur au moment de son arrestation, il témoigna aussi le 30 novembre.

**François LE GUILLOU**, commis au greffe de Douarnenez, demeurant à Ploaré, 27 ans, s'exprime en français :

« Le dimanche 19 octobre dernier j'entendis dire que l'on avait arrêté un voleur dans le jour. Monsieur le sénéchal fit porter au greffe une somme de 143 livres 2 sols 9 et le lendemain on remit encore en liards celle de 42 livres, me disant de les conserver (...). Un nommé Jean LE TALIDEC du moulin de Guengat avait reçu du voleur une somme de 60 livres, et aux environs de 100 sols de moins qu'il avoua avoir employé en boisson.  
On déposa encore au même greffe une poche de toile contenant une culotte de laine noir, des gamaches (5) pareilles, deux pourpoints de laines l'un blanc l'autre bleu, trois chemises sales, trois mouchoirs, deux paires de bas de laine blanche neuves, un bonnet pareil,

5 - Gamaches : Sorte de guêtres ou jambières faites en étoffe ou en cuir qui enveloppaient les pieds et les jambes jusqu'au genou. Gamachou en breton.

deux paires de gants de laine grises et neuves et deux paires de souliers neufs, deux fusils, un havresac, un sac en toile, une poire à poudre, un sac de plombs et un panier. Quant à l'argent il a été remis par ordre de monsieur le sénéchal à Jean LE FRIANT auquel il doit avoir été volé. (...). L'un des fusils garnis de fer ayant eu la crosse cassée, l'autre garni en cuivre avec une grenadière en cuir. Les effets ont été apposés de deux bandes chiffrées.

J'ai vu dans les prisons de Douarnenez un homme qui m'a dit lui-même s'appelé Charles KERAVEC (dit CHARLESIC), je l'ai entendu convenir avoir commis le vol dont LE FRIANT se plaignait et avoir acheté les hardes (vêtements) neuves contenues dans la poche à Douarnenez avec une partie de l'argent provenant du vol qu'il avait commis après être entré par une fenêtre. »

Le sergent RISOUL dans sa déposition apporte des indications supplémentaires.

**François RISOUL (\*)**, sergent à Douarnenez, demeurant à Ploaré, âgé de 69 ans, déclare en français :

« Le dimanche 19 octobre dernier je reçu l'ordre de monsieur le sénéchal de surveiller à Douarnenez un nommé Charles KERAVEC (dit CHARLESIC) que l'on soupçonnait d'avoir dans la nuit précédente commis un vol d'argent chez le nommé FRIANT de Pouldregat, le signalement du voleur m'ayant été donné et l'ayant rencontré dans l'après-midi je le conduisis chez monsieur le sénéchal ainsi que Jean LE BRUN qui était avec lui. (...)

M'étant conduit par ordre au moulin du Com je me fis ouvrir la porte vers les 10 heures du soir. Monsieur DE PLCEUC et ses deux frères s'y étant aussi trouvés par hasard me demandèrent l'objet de ma commission, les ayant renseignés ils entrèrent avec moi au moulin. Je demandai à la fille de LE BRUN l'argent en question, sans nulle difficulté elle dit l'avoir ramassé dans un coffre et qu'en effet elle en retira un panier contenant des liards à nu, je voulu en vérifier le compte devant ces messieurs, ce qu'ils ont refusé, je me retirai alors avec LE FRIANT qui m'accompagnait. Vérification faite chez ce dernier à Kerlivic il se trouva aux environs de la somme de 42 livres. (...)

De retour à Douarnenez je reçu l'ordre de me conduire au moulin de Guengat, CHARLESIC ayant dit qu'il avait donné 60 livres à l'un des valets par accord sur des vêtements qu'il lui avait volés. Je rencontrai chez lui ce particulier qui vint même à Douarnenez, il déposa au greffe par ordre de Monsieur le sénéchal 55 livres, s'étant excusé des 100 sols qu'il dit avoir bu. » (...)

CHARLESIC avait été interrogé le 4 novembre précédent par BOBET. Dans le compte-rendu de son audition il est décrit de cette manière :

« un homme de petite stature, vêtu de deux pourpoints, l'un bleu l'autre blanc, les deux à bouton d'étain, gilet croisé aussi bleu à boutons d'os à la mode des campagnes du canton, ceinture de cuir à fermaille et garniture de cuivre jaune, culotte de toile, guêtres de cuir, souliers à boucles d'étain ou de plomb et fer aux pieds, chapeau noir à la main serré d'un bourdalou noir à boucle d'étain et d'un cordonnet ordinaire rouge, violet et blanc, visage rond, nez tant soit peu pointu, la lèvre inférieure un peu grosse, yeux roux, cheveux châtons, sourcils et barbe de même couleur ».

CHARLESIC ne s'exprime qu'en breton, le traducteur est Jean Joseph LE MAIGRE (\*), ancien praticien. Cet habitant du quartier Saint Mathieu de Quimper est originaire du bourg de Pouldregat où il a vécu son enfance et où sont enterrés ses parents, le breton lui est donc familier.

Voici le contenu de la déclaration de **Charles KERAVEC (dit CHARLESIC)** transcrite à partir du texte français de son audition :

« Je me nomme Charles KERAVEC, garçon meunier de profession servant avant ma première détention au moulin de Penhoat en Cuzon <sup>(6)</sup> chez le nommé GUILLOU, dont je ne sais pas le prénom, où je servais depuis les 6 mois précédents, j'ai au surplus (au maximum) environ 22 ans.

Dans les interrogatoires je me suis trompé dans les réponses sur mon évasion dans la nuit du 11 au 12 juillet dernier. J'ai dit que j'habitais d'abord chez Jean LE BRUN au moulin du Com en Landudec et que je suis passé ensuite de chez l'une de mes connaissances à chez l'autre. Il en est le contraire, j'ai vagué ainsi dans les premiers moments et j'ai fini par passer huit jours chez Jean LE BRUN, il y a eu dimanche dernier quinze jours. (...)

J'ai été avisé (renseigné) par Jean KERVEILLANT du moulin de Kerlivic, paroisse de Pouldregat. Je suis entré par une fenêtre sur les 10 à 11 heures du soir chez Corentin LE FRIANT de Kerlivic. Etant dans la maison j'ai pris la clé d'une armoire de la poche de la femme, j'ai ouvert cette armoire et ai emporté 90 écus d'argent blanc, écus de 6 livres et trois livres, en outre quelque monnaie. De retour au moulin du Com j'ai remis la monnaie à Jean LE BRUN, le priant de la conserver, quant à l'argent blanc je l'ai conservé sur moi. Etant soupçonné et suivi jusqu'à Douarnenez où je m'étais rendu j'ai été arrêté et dessaisi le même jour sur les deux heures

6 - Ancienne paroisse sous l'Ancien Régime, aujourd'hui en Quimper-Kerfeunteun.

*de l'après-midi. En plus Jean LE BRUN a été inquiété à cette occasion, alors qu'il n'est nullement coupable quoiqu'il soit laissé détenu dans les prisons de Douarnenez où tous deux avions été interrogés. »*

CHARLESIC dit avoir été « avisé », c'est-à-dire renseigné, par Jean KERVEILLANT du moulin de Kerlivic. Suite à cette mise en cause, ce dernier est aussi appelé à s'expliquer le 30 novembre à Quimper. Il s'exprime en breton, le traducteur est LE MAIGRE :

**Jean KERVEILLANT (\*)**, demeurant au moulin de Kerlivic, paroisse de Pouldregat, meunier, âgé d'environ 40 ans.

*« Je n'ai nulle connaissance des faits si ce n'est que le vendredi 17 octobre dernier est arrivé chez moi vers midi CHARLESIC auquel j'ai même donné le diner. Je le connaissais l'ayant vu valet meunier il y a 7 ou 8 ans au moulin de Pousconstance en Pouldregat. A sa sortie de ce moulin où il servait chez un nommé LE BERRE, mort depuis, CHARLESIC a volé au nommé Jean KERVAREC, valet au Cosquer en Landudec des hardes et quelque argent. Connaissant CHARLESIC pour un mauvais sujet je lui ai demandé s'il avait changé, il a convenu avec moi d'une mauvaise conduite mais il a ajouté qu'il était devenu sage et qu'il a servi au château de Guilguiffin. Je lui ai demandé où il servait en ce moment il m'a répondu ne servir nulle part, qu'il habitait au moulin du Com chez Jean LE BRUN et que monsieur DE PLCEUC lui en ferait obtenir la ferme (le bail) quand il voudrait. CHARLESIC a quitté mon moulin entre les 3 et 4 heures. Dans la nuit du samedi au dimanche suivant Corentin LE FRIANT de Kerlivic a été volé, je l'ai entendu dire le dimanche matin, je suis allé à la messe à Landudec et en passant près du moulin du Com sur les 9 heures du matin j'ai rencontré Alain JOLIVET et Corentin MEROUR, son valet, ils m'ont dit que CHARLESIC était entré au moulin du Com portant un bissac sur l'épaule, qu'il en était sorti avec Jean LE BRUN et qu'ils avaient ensemble pris la route du bourg de Pouldregat conduisant à Douarnenez. J'ai entendu dire que CHARLESIC avait été arrêté à Douarnenez et dessaisi d'argent et d'effets. JOLIVET et LE MEROUR m'ont dit que CHARLESIC portait un fusil et LE BRUN une poche. Je n'ai aucune connaissance des suites de cette affaire. »*

Il nous reste à entendre le témoignage de Jean LE BRUN, le meunier du moulin du Com, il est aussi appelé à s'expliquer le 30 novembre à Quimper.

**Jean LE BRUN (\*)**, meunier du moulin du Com en Landudec, âgé d'environ 53 ans, dépose en breton :

*« Vers la mi-octobre dernier un particulier est venu frapper à mon moulin sur les deux heures après minuit, il m'a demandé d'ouvrir, je me suis levé, alors est entré dans ma demeure un homme que je ne connaissais pas. Il a dit avoir grand froid et m'a demandé s'il y avait du feu pour se chauffer, je lui ai répondu qu'il était moyen d'en faire, je me suis couché et ce particulier a rallumé le feu. Peu après on est venu refrapper chez moi, surpris de cette récidive j'ai demandé qui c'était, je reconnu à la voix Jean HASCOËT, habitant de la paroisse de Ploaré, une espèce de mendiant, je lui ai fait ouvrir la porte par le premier entré, HASCOËT était suivi par Jean LE TARIDEC, garçon meunier au Moulin-Neuf en Landudec et deux autres qui m'étaient inconnus, je les savais seulement être du moulin de Guengat. Ces deux derniers à la vue du premier venu auquel j'avais ouvert la porte ont dit « **Te voilà donc CHARLESIC !** » et au même moment ils l'ont saisi violemment au collet, lui reprochant le vol de deux pourpoints, d'un chapeau et d'une chemise, ils ont ajouté à CHARLESIC qu'il allait falloir tout payer, qu'il lui en coûtera 20 écus, CHARLESIC a marchandé, après un peu de débat il a lâché pour 10 écus de 6 livres que les « réclameurs » ont empochés. CHARLESIC ayant convenu du vol qu'il avait fait, les particuliers non contents ont dit qu'ils avaient ordre d'emmener le coupable au château du Guilguiffin, ce qu'ils ont dû faire étant sortis de chez moi entre trois et quatre heures du même matin.*

*Plus tard vers le matin CHARLESIC est revenu chez moi ayant un sac à deux bouts en toile qu'il tenait à la main. Il m'a dit avoir eu au château du Guilguiffin 70 écus de monsieur le marquis et qu'il lui avait fait rendre les 20 écus et qu'il avait payé. Il lui avait seulement conseillé de quitter le quartier. Avant d'effectuer ce projet il voulait aller au château du Moëlien et m'a prié de conserver chez moi de la monnaie que le gênait, j'ai refusé absolument ce dépôt. CHARLESIC a pris alors un petit panier qu'il a vidé dans lequel il a mis beaucoup de liards et il a déposé le tout sur le moulin à seigle. Puis nous sommes sortis ensemble et nous nous sommes rendus à Douarnenez où nous avons bu deux galopins de vin et nous nous sommes ensuite séparés. J'ai entendu dire que cet homme s'appelait CHARLESIC et qu'on l'accusait d'avoir volé dans la nuit le nommé Corentin LE FRIANT du lieu de Kerlivic en Pouldregat. J'ai été mandé chez monsieur le sénéchal par un nommé RISOUL, sergent, CHARLESIC aussi a été amené, j'y ai rencontré LE FRIANT. CHARLESIC a été dessaisi de l'argent et il a reconnu le vol qu'il avait fait, ajoutant cependant que c'était Jean KERVEILLANT du moulin de Kerlivic qui l'avait engagé à ce vol. CHARLESIC a été emprisonné, moi aussi j'ai été mis en prison. On a envoyé chez moi prendre les liards restés.*

*J'ai été reconnu n'avoir aucune complicité à ce vol et j'ai été remis en liberté n'étant dans ma conduite que la rencontre inopinée de CHARLESIC. »*

Si le dimanche 19 octobre à 10 heures du soir le marquis DE PLÈUC s'est déplacé avec deux de ses frères au moulin du Com, c'est probablement pour en savoir plus sur les méfaits de CHARLESIC. La rumeur du vol de Kerlivic et de l'évasion de prison a dû arriver jusqu'au Guilguiffin, auraient-ils fait relaxer un peu vite le voleur ?

En mars 1789 CHARLESIC est toujours détenu dans la prison de Quimper, il la connaît bien car il y a déjà séjourné, il s'en est même évadé, mais nous reviendrons plus loin sur cette évasion et sur les faits pour lesquels il était détenu.

En attendant CHARLESIC doit répondre d'un autre délit, en effet le 27 mars le procureur du roi, LE DALL DE KEREON, ajoute dans son ordonnance une plainte supplémentaire contre son prisonnier. Un nommé Jean DAGORN, tisserand au lieu de Kerescant en Coray a eu écho de l'arrestation de CHARLESIC à Douarnenez, il s'est rendu au greffe de cette ville et a obtenu qu'on lui montre les objets trouvés sur le voleur, il est formel, le fusil à la crosse cassée est bien le sien.

Le procureur veut faire le point, il fait convoquer à Quimper pour le 16 avril les personnes qui n'ont pas encore été entendues au sujet des vols commis par CHARLESIC, hormis celui de Kerlivic.

- François KERVAREC, victime d'un vol au Cosquer en Landudec.
- Jean DAGORN de Coray.
- Et les quatre compagnons venus demander des comptes à CHARLESIC une nuit d'octobre dernier au moulin du Com, à savoir : Jean HASCOET, Jean LE TARIDEC et deux résidents du moulin de Guengat. L'enquête nous apprendra que ces derniers sont Jean PENHOAT et Jacques JEQUEL.

Tous les six ne s'expriment qu'en breton, Jean Joseph LE MAIGRE sera l'interprète.

**Jean PENHOAT (\*)**, valet meunier au moulin de l'évêché (7) en la paroisse du Saint-Esprit à Quimper, 28 ans, déclare :

« Il y aura un an au mois de juin prochain que m'étant levé le matin au moulin de Guengat où je demeurais j'ai aperçu que dans la nuit précédente du vendredi au samedi on avait emporté toutes mes hardes, un rouleau de tabac de 6 francs et environs trente sols en monnaie, en vérifiant j'ai vu que quelqu'un était entré par la fenêtre dans la nuit et qu'on avait pris de la poche de ma culotte la clé de mon coffre qui fut emporté ainsi que celle d'une armoire que quelqu'un a dû prendre de la poche d'un cotillon que Marie-Anne LE BERRE avait sur son lit. Le vendredi j'ai ouï dire que les nommés Jean KERHOAS, garçon meunier à Kerganappa actuellement au moulin du séminaire, et Jacques LE PELLETER du même moulin, demeurant actuellement en celui de Kergroac'h avaient été volés dans le jour. Huit jours après, le samedi, ces particuliers ayant eu de justes soupçons sur le compte de Charles KERAVEC (dit CHARLESIC), sont venus à sa recherche au moulin du Penhoat en Cuzon où ils ont trouvé et saisi des effets qui leur avaient été volés. CHARLESIC a alors été conduit chez monsieur le procureur du roi qui l'a fait mettre en prison. Ayant appris ces faits par les particuliers je me suis rendu le lendemain dimanche en cette ville et par là chez monsieur le procureur du roi auquel j'ai porté plainte contre CHARLESIC. Monsieur le procureur m'a répondu que je venais trop tard, il avait fait relaxer CHARLESIC, malgré ça je me suis rendu à la prison où j'ai trouvé CHARLESIC, sur les 10 heures du matin, qui « employait » quelque argent au geolier. J'ai causé avec CHARLESIC sur le vol qu'il avait fait, il a contesté. Je suis allé au moulin du Penhoat je n'y ai pas trouvé mes hardes. De retour en ville le hasard m'a conduit à l'auberge Saint-Julien de laquelle CHARLESIC m'a aperçu d'une façon ou d'une autre, avant que je rentre et s'est évadé par une porte de derrière. J'y ai trouvé Jean-Marie MENGUY du Quélen-bras en Ergué-Armel, Alain SALOMON de Kervian en Ergué-Gabéric et un autre particulier du même lieu, MENGUY venait d'acheter à CHARLESIC une culotte de berlingue, deux justins à manche l'un blanc, l'autre bleu pour une somme de 8 francs lesquels deux justins avaient été revendus à SALOMON, l'autre que je ne connaissais pas avait acheté un pourpoint brun sans manche pour 20 sols. CHARLESIC avait laissé dans cette auberge une poche que j'ai reconnu être du moulin de Guengat, poche que j'ai emportée pour la remettre à ses maîtres. Les trois particuliers sont venus avec moi chez le procureur du roi parce qu'ils voulaient garder les effets qu'ils venaient d'acheter, ils ne voulaient me les remettre qu'en payant. Je n'ai obtenu que la culotte et le justin, SALOMON n'a pas voulu se dessaisir du reste. Nous n'avons pas pu parler à monsieur le procureur du roi qui était sorti. J'estime ma perte aux environs de 25 écus.

J'ai su que CHARLESIC avait été emprisonné pour quelque autre vol, qu'il s'était échappé de prison et qu'il s'était retiré dans le canton de Douarnenez. Le nommé Jean HASCOET est venu me prévenir au moulin de Guengat que CHARLESIC habitait celui du Com en Landudec. Il m'a dit (plus tard) qu'il a entendu dire qu'une nuit d'octobre dernier le lieu de Kerlivic avait été volé. Avec HASCOET accompagné de Jacques JEQUEL, lequel avait servi ensuite au moulin de Kerganappé et habite actuellement au lieu de Penanprat en Plogonnec, je me suis rendu jusqu'au moulin du Com. Arrivé au moulin on a vu et entendu Jean LE BRUN, meunier, qui causait à la porte, on a attendu et l'a laissé entrer. Ensuite on est venu frapper à sa porte, elle nous a été ouverte par

7 - Voir ANNEXE B : Le moulin de l'évêché

CHARLESIC, entrés tous les quatre on a aperçu à la lueur du feu LE BRUN monté tout habillé sur son lit, on a pris CHARLESIC au collet, il n'a pas pu contester le vol qu'il avait fait, il a demandé qu'on s'arrange, j'ai alors demandé 20 écus. Du lit dans lequel il était, LE BRUN m'a donné de l'argent, 10 écus et 6 livres que j'ai reçus.

Ensuite on a conduit CHARLESIC au château de Guilguiffin où le sieur de BRINIO (\*) a conseillé de la relaxer, ce qui a été fait. Le lundi matin on est venu me chercher au moulin de Guengat et ne m'ayant pas trouvé on m'a fait dire qu'il fallait rapporter les 20 écus à Douarnenez où CHARLESIC avait été arrêté pour avoir volé beaucoup d'argent à Kerlivic. Je m'y suis rendu le mardi et rendu la somme, à 100 sols près que j'avais dépensé dans mes voyages. Dans la poche mentionnée j'ai trouvé deux de mes chemises et perdu le surplus consistant en autres chemises, un chapeau neuf, du tabac, une pipe dans son étui et une blague autant que je me souviens. »

**Jean HASCOET**, garçon meunier, demeurant « à défaut d'avoir trouvé condition » au lieu de Plomarc'h en Ploaré, âgé de 45 ans.

« Je n'ai pas connaissance de cette affaire si ce n'est que Jean PENHOAT et Jacques JEQUEL, tous deux garçons meuniers au moulin de Guengat ont été volés par CHARLESIC et à leurs dires, pourpoints, chemises, rouleaux de tabac et peut-être autres choses. Ils m'ont prié de surveiller CHARLESIC qui après son évasion des prisons s'était retiré dans le quartier de Douarnenez, ils m'ont chargé si je le découvrais de venir les prévenir. Au mois d'octobre dernier ayant appris que CHARLESIC était retiré au moulin du Com en Landudec je suis allé prévenir PENHOAT et JEQUEL et on s'est rendu au Moulin-neuf en Landudec pour prendre Jean TARIDEC, garçon meunier demeurant actuellement au moulin de Penahan en Pont-Croix, et tous les quatre on est arrivé ensemble au moulin de Com dans la nuit, je crois environ vers les 3 heures.

On a frappé à la porte, qu'on nous a ouverte, Jean LE BRUN était dans son lit tout habillé parce qu'il ne faisait que rentrer avec CHARLESIC. Alors JEQUEL et PENHOAT ont pris CHARLESIC par le collet et lui ont demandé raison du vol dont ils réclamaient les effets, CHARLESIC ne l'a pas contesté, il a demandé combien d'argent ils exigeaient, ajoutant qu'il avait de quoi les satisfaire, ils ont répondu 20 écus, de son lit Jean LE BRUN présenta l'argent à PENHOAT et JEQUEL qui l'ont reçu.

CHARLESIC avait déjà volé à François KERVAREC, alors valet au lieu du Cosquer en Landudec et actuellement au lieu de Kergureunec (Kergurunet) en Plogastel-Saint-Germain quelques effets. Ayant été à cette occasion conduit au château de Guilguiffin, on a imaginé le présenter aussi cette fois pour savoir ce qu'on devait en faire. Nous l'y avons conduit en conséquence et sommes arrivés sur les 5 heures du matin au château. On a rencontré le sieur BRINIO, demeurant actuellement à Audierne, qui nous a dit de le relaxer, ce qu'on a fait. J'ai entendu dire que l'argent de CHARLESIC provenait d'un vol fait à Kerlivic en Pouldrégat dans la même nuit. »

**Jacques JEQUEL**, domestique de Penanprat en Plogonnec, âgé de 24 ans.

« J'ai servi au moulin de Guengat l'année dernière où sert encore Jean PENHOAT. Celui-ci a été volé de toutes ses hardes au mois d'octobre dernier. Jean HASCOET a su, d'une façon ou d'une autre, que le voleur s'était retiré au moulin du Com en Landudec chez Jean LE BRUN. Il est venu prévenir Jean PENHOAT et dans la nuit je suis parti du moulin de Guengat avec HASCOET et PENHOAT en passant par le Moulin-neuf pour prendre Jean TARIDEC qui servait de garçon meunier et on est parti au moulin du Com (...) »

**Jean TARIDEC**, garçon meunier actuellement au moulin de Penahan à Pont-Croix en Beuzec-cap-Sizun, âgé de 21 ans.

« Pendant mon service au Moulin-neuf en Landudec, au mois d'octobre dernier, arrivèrent chez moi dans la nuit Jean HASCOET, Jean PENHOAT et Jacques JEQUEL, le premier de Ploaré, les deux autres de Guengat, ils me prièrent de les accompagner chez Jean LE BRUN au moulin du Com où devait être CHARLESIC (...) »

Le même jour je me suis retrouvé au moulin du Com sur les 8 heures du soir et j'ai vu un sergent de Douarnenez et quelques autres particuliers venus au moulin pour prendre des liards laissés par CHARLESIC qui avait été emprisonné ainsi que Jean LE BRUN. »

**Jean DAGORN**, tisserand du lieu de Kerescant en Coray, âgé de 24 ans.

« Je n'ai pas connaissance des faits si ce n'est qu'à la fin du mois d'août ou au commencement du mois de novembre dernier j'ai rencontré un jour un particulier que je ne connaissais pas alors et avec lequel j'ai causé un instant entre le village de Kergaouen et Tréanna en Eliant. J'ai trouvé ce particulier honnêtement vêtu et je lui ai demandé ce qui l'attirait dans ce canton, il m'a répondu qu'il était sans condition et qu'il allait s'offrir à monsieur DE KERSALAÛN. Il m'a demandé s'il était éloigné de quelque auberge parce qu'il commençait à faire tard et qu'il voulait loger. J'ai répondu que les auberges n'étaient pas à proximité et je lui ai offert ma maison, je lui ai donné à souper, il s'est couché et je l'ai fait déjeuner le lendemain avant de partir, il a voulu tout payer mais je me suis trouvé satisfait d'avoir obligé. Quelques jours plus tard m'étant levé du matin j'ai vu ma fenêtre ouverte et j'ai aperçu que mon fusil avait disparu, ne doutant pas de l'entrée de quelqu'un pendant la nuit, j'ai examiné et j'ai trouvé de moins dans ma maison

deux rasoirs, un couteau à corne de cerf, une pierre à rasoir, un petit miroir de 12 sols, une gibecière avec un pulvérisateur et un sac à plombs. J'ai été longtemps à me méfier de mon hôte mais à la description qu'on m'a faite d'un particulier qui s'était oublié (perdu) dans la trêve de Langolen et avec lequel on avait vu un fusil je m'y suis rendu le lendemain de son départ.

J'ai appris ensuite que ce particulier avait été arrêté à Douarnenez, je m'y suis transporté<sup>(8)</sup> et j'ai reconnu en effet au greffe mon fusil, on m'a fait voir en même temps un petit havresac, un pulvérisateur et un sac à plombs neuf, mais ces autres effets ne m'appartenaient pas. Depuis cela j'ai vu et reconnu dans les prisons de Quimper le dit CHARLESIC, je lui ai parlé des faits ci-dessus mais il n'a ni avoué ni contesté le vol. Quant à Pierre, dit tisserand et indiqué comme devant demeurer à Trégané en Coray, je ne connais point de village de ce nom, cela paraît être un faux fuyant de l'accusé.

Je reconnais le fusil à crosse cassée, avec la baguette de fer, pour celui dont j'ai parlé et que j'ai vu à Douarnenez, ce fusil m'appartient. Quant à l'autre je l'ai vu aussi mais je n'en ai pas la propriété. »

Convoqué aussi pour le 16 avril Jean KERVAREC ne se présente que le lendemain.

**François (Jean) KERVAREC (\*)**, domestique au lieu de Kergurunec en Plogastel-saint-Germain, âgé de 30 ans.

« C'est par erreur qu'on me donne le nom de François, je m'appelle Jean. J'étais assigné à comparaître hier mais malade depuis longtemps je n'ai pu me transporter et j'ai profité de ce jour où je me suis trouvé mieux pour me rendre à cheval. Je prie la justice d'excuser mes retardements. Je n'ai aucune connaissance des faits portés dans la plainte si ce n'est, autant que je me souviens, il y a 2 ou 3 ans, demeurant au lieu du Cosquer, dont une partie se trouve en Landudec l'autre en Pouldreuzic, où je servais comme domestique chez Pierre LE GOUER<sup>(9)</sup> il m'a été volé des affaires dans la nuit. Il y avait plusieurs chemises, tant bonnes que mauvaises, trois paires de culottes, trois chapeaux, trois pourpoints, un gilet, plus environ 23 écus, tant en argent blanc que monnaie, et une certaine quantité de provision de tabac.

En me levant le matin j'ai mis le pied dans un demi boisseau de farine de blé noir répandu sur la terre, ce qui me donna des doutes. Les fenêtres de la pièce où je couchais n'étaient ni ouvertes ni offensées, la porte se trouvait entr'ouverte et j'étais certain de l'avoir refermé à clé après être sorti dans la nuit pour des besoins. Je crois que le malfaiteur a profité de cet instant d'absence pour se glisser dans la maison et emporter de mon coffre, qui était sans fermeture, les objets que j'ai mentionnés. On a emporté aussi la poche qui contenait la farine répandue sur la terre, un morceau de boîte appartenant au maître ainsi qu'une paire de guêtres et une chemise. Je me rappelle encore qu'on a emporté une paire de bas de trame et une paire de gamache brune qui m'appartenaient.

Quelques jours plus tard j'ai rejoint cette ville, place Saint-Mathieu, j'ai été intrigué par un homme sur le dos duquel j'ai reconnu mes pourpoints, j'ai voulu l'arrêter, je l'ai même saisi mais il m'a échappé. On m'a nommé Charles KERAVEC (dit CHARLESIC) pour le particulier dont il s'agissait, d'encore en encore j'ai pris de nouvelles connaissances sur le chapitre de ce CHARLESIC. Mes informations m'ont conduit avec Jean KERAVEC (\*), mon beau-frère de Lannivy en Le Juch, jusqu'au lieu de Trémébrit en Pouldregat où en présence du fils de la maison j'ai rencontré CHARLESIC, n'ayant pas pu contester les faits il m'a remis en partie les effets que j'ai mentionnés, de sorte que je n'ai perdu que la somme d'argent à l'exception d'un liard que l'accusé avait dans une bourse.

L'accusé a été conduit au château de Guilguiffin où il est resté comme domestique. Le lendemain je suis retourné au lieu de Trémébrit où on m'a remis exactement ce qui me manquait. »

Le 4 décembre 1788, CHARLESIC avait été interrogé par Michel BOBET, voici ce qu'il déclarait.

« Je reconnais que depuis mon évasion de prison dans la nuit de 11 au 12 juillet dernier j'ai vagué dans différents cantons notamment dans les paroisses de Coray, Pouldrégat et Landudec. Cependant je conteste le fait que j'aurais fréquenté la maison d'un tisserand de Coray et que j'y aurait commis quelque vol.

J'ai véritablement habité chez LE BRUN au moulin du Com environ 7 à 8 jours avant l'arrêt de ma personne à Douarnenez mais je n'ai pas dit avoir l'espoir de le remplacer au moulin.

Je reconnais avoir volé divers effets à François (Jean) KERVAREC du Cosquer en Landudec (...).

Le vendredi veille du vol je me suis rendu au moulin de Kerlivoic et j'y ai dîné. La nuit suivante je me suis couché au moulin de Com et à l'ordinaire dans l'emplacement du bois, sur de la fougère sèche. Le lendemain après avoir déjeuné le matin au moulin de Com j'en suis sortie vers les 11 heures et je me suis rendu au moulin de Kerlivoic où je suis resté jusqu'aux 4 heures de l'après-midi. Jean KERVEILLANT m'a suscité le projet d'aller voler au lieu de Kerlivoic chez Corentin LE FRIANT où, il me dit, il doit être de l'argent. J'ai quitté KERVEILLANT et lui ai promis de revenir vers lui la nuit suivante. De là je suis rentré au moulin du Com et j'y ai soupé comme à l'ordinaire.

8 - Dans les écrits de l'époque « se transporter » a le sens de « se déplacer, se rendre à »

9 - Probablement Pierre LE GOAER (1750-1787) du Gosquer-Tyvarlen en Landudec

Je suis sorti sur les 11 heures du soir pour retourner au moulin de Kerlivic où Jean KERVEILLANT m'a accompagné au village jusqu'à la fenêtre où il m'a enseigné le nécessaire à connaître de la maison de Corentin LE FRIANT. Jean KERVEILLANT m'a aidé à tirer la fenêtre en bois en entier en dehors de la maison.

KERVEILLANT m'avait prévenu que dans la première pièce couchait un valet et un autre petit garçon. En entrant dans la maison j'ai affranchi (ouvert) la porte de la pièce pour pouvoir m'évader au premier mouvement. A l'indication de KERVEILLANT je suis passé d'une pièce à l'autre, je n'ai pas rencontré de portes en bois, j'ignore même s'il y en avait, je me suis rendu au lit des maîtres. J'ai reconnu au touché le ber d'un enfant sur le banc, de la même manière j'ai distingué sur le lit un cotillon, j'en ai fouillé les poches et ai pris la clé unique, revenu dans la première pièce, je l'ai présentée à la clavure (serrure) de l'armoire et je l'ai ouverte. J'en ai emporté une male que KERVEILLANT m'avait indiqué pour l'avoir ou mettre, contenant l'argent d'une chapelle, de poignée en poignée j'ai vidé sans bruit les écus que j'ai trouvé dans un pochon en place et je suis sorti ensuite par la porte que j'avais ouverte à cet effet. KERVEILLANT m'attendait à la porte, il s'est chargé de la male qu'il l'a portée le long du placître <sup>(10)</sup>, il me l'a remise ensuite.

KERVEILLANT a dû alors se rendre chez lui et moi au moulin du Com, il devait être aux environs de 2 heures après minuit. Il portait des sabots, moi des souliers.

J'ai caché dans un champ de genets la male enlevée. Si je suis revenu au moulin du Com c'est parce que KERVEILLANT ne voulait pas, par crainte de soupçon que je rentre chez lui, se réservant seulement, passé les premiers moments, de reprendre la moitié du vol. Quand je suis rentré au moulin Jean LE BRUN n'était pas encore couché, il était auprès du feu avec un de ses fils, qui peut avoir 17 ou 18 ans.

Avant d'être constitué prisonnier la première fois j'ai été logé au moulin de Guengat et j'ai emporté des effets appartenant à un nommé Jean. Celui-ci a eu vent de mon retour dans le quartier et dans cette même nuit est venu au moulin du Com accompagné d'un valet meunier du Moulin-neuf, d'un nommé Jean HASCOET et d'un autre particulier que je ne connais pas. J'ai donné au volé une somme de 60 livres en 10 écus de 6 livres, de l'argent que je venais de voler à Kerlivic et que j'avais gardé en poche.

Ils m'ont conduit dans la nuit au château de Guilguiffin où je suis arrivé avec mon escorte 2 heures avant le jour. Le défunt chevalier DE PLCEUC <sup>(11)</sup> a été éveillé et a eu la complaisance de se lever, il a conseillé de me relaxer, ce qui a été fait, il m'a demandé de quitter le canton. Revenu au moulin du Com je suis allé reprendre la male que j'avais caché.

J'ai menti en disant que monsieur DE PLCEUC m'avais donné 60 écus et fait rendre 20 écus au volé.

La poche que je portais lors de mon arrestation contenait des effets m'appartenant, pour les avoir gagné et acheté avec mon argent, ainsi qu'un fusil. On a emporté la poche au turne (bistrot), j'avais en outre une gibecière ou petit havresac de toile dans laquelle était la male à deux bouts, ces effets étaient au moulin du Com depuis que j'y habitais. Arrivé à Douarnenez on a bu ensemble trois galopins de vin que j'ai payés. »

Le sénéchal demande à CHARLESIC de s'expliquer sur le fait qu'il manque 56 livres à l'argent restitué. Les 143 livres remis lors de son arrestation plus la somme qu'il déclare avoir dépensée ne font que 245 livres, alors que le montant du vol de Kerlivic est de 301 livres.

« Je n'ai pas compté l'argent volé à Kerlivic. Je ne sais pas ce que l'argent manquant est devenu, peut-être qu'à Douarnenez il a été retenu quelques frais. J'ai aussi acheté en bas, gants, mouchoirs, bonnets et souliers pour environ 18 livres mais je ne connais pas autrement les marchands.

Les objets déposés au greffe lors de son arrestation lui sont présentés, il lui est demandé s'il les reconnaît.

« Je reconnais tout ce qui est neuf, que j'ai acheté à Douarnenez, sauf le pulvérin <sup>(12)</sup> et le sac à plombs que j'avais acheté à Pouldavid avant le vol chez LE FRIANT. Je reconnais aussi ce qui est vieux, ils m'appartiennent pour les avoir achetés du fruit de mes travaux, m'étant occupé quand j'en avais l'occasion. Le panier appartient à LE BRUN et le sac à deux bouts à LE FRIANT. Quant aux fusils, celui dont la crosses a été cassée, je l'ai acheté aux environs de la saint Jean dernière, en juin, pour la somme de 12 livres au nommé Pierre, tisserand, dont je ne sais autrement le nom, de la paroisse de Coray, du lieu de Trégané, quant à l'autre je l'ai acheté à Douarnenez au nommé GUICHARD, aubergiste, pour une somme de 7 livres 10 sols.

Le 12 juin 1789 tous les témoins sont convoqués à Quimper par le procureur pour un recollement des faits, il s'agit de confronter les différents témoignages à celui de CHARLESIC.

Les témoins se présentent successivement devant Michel BOBET, conseiller du roi et juge, c'est encore Jean Joseph LE MAIGRE qui assure la traduction. Tous confirment leurs témoignages des mois précédents, sans rien modifier.

Jean KERVAREC, domestique à Kergurunec en Plogastel, fait observer au juge qu'il est très malade, qu'il a dû

10 - Placître : Espace de terrain vague à l'entrée d'un village, appelé « leuker » en breton

11 - Nicolas DE PLCEUC, frère du marquis, est décédé à Guilguiffin le 1 novembre 1788 à l'âge de 23 ans

12 - Poudre noire très fine qui était utilisée pour des armes à feu antérieures à l'invention de la cartouche. Désigne aussi la poire à poudre.

prendre un cheval et se faire accompagner jusqu'à Quimper, en conséquence il demande à la sénéchaussée de considérer cette petite dépense, elle lui octroie 4 livres d'indemnité <sup>(13)</sup>. Il décèdera le 1<sup>er</sup> jour de l'année suivante à Kerstrat en Landudec, il avait 30 ans.

Il est ensuite fait lecture à CHARLESIC des différents témoignages, il lui est demandé de les reconnaître ou de les récuser, totalement ou partiellement.

Au témoignage de Jean KERVAREC pour un vol au Cosquer en Landudec, le voleur précise :

« Il est vrai que j'ai malheureusement participé à ce vol, mais c'est Vincent LE MINOR de Tréméoc qui l'a fait, c'est lui qui est entré dans la maison et a pris les hardes et l'argent, il a gardé l'argent et m'a laissé les hardes ».

Au témoignage de Jean KERVEILLANT, concernant le vol chez Corentin LE FRIANT, CHARLESIC se rebiffe :

« C'est lui qui m'a engagé à commettre le vol que j'ai fait à Kerlivic, j'étais chez lui le vendredi précédent où il m'a donné à diner. Il m'a demandé 12 livres en prêt pour payer une auberge où il s'était endetté mais je n'avais pas d'argent et j'ai refusé, sur quoi KERVEILLANT m'a dit qu'il y avait un bon coup à faire, que Corentin LE FRIANT devait avoir de l'argent et qu'il l'avait vu les compter. Il m'a indiqué l'armoire où il devait être, les êtres de la maison que je ne connaissais pas et la manière pour entrer par la fenêtre. Ainsi instruit et à la sollicitude de KERVEILLANT, j'ai eu le malheur d'exécuter le vol qu'il m'a conseillé, ensuite il n'est point venu me demander les 12 livres. »

A ces allégations KERVEILLANT rétorque :

« Ceci est absolument faux ! Je n'ai jamais eu de liaison avec l'accusé, dès l'enfance je l'ai connu pour un fripon. Pendant qu'il était chez moi au jour qu'il indique, au moment du repas j'étais toujours au sein de ma famille, puis j'apportais des moutures où en prenais. Je ne suis pas dans l'embarras pour une somme de 12 livres, prétexte de tout ce que l'accusé a imaginé. A supposer même que je les devais, ce qui m'est arrivé quelques fois, je ne vois pas pourquoi j'en aurais parlé à l'accusé, espèce de vagabond dans tous les temps, sans aucune faculté, alors que moi je jouis de mon moulin en propriété depuis 9 ans pour l'avoir acquis et payé à Corentin LE FRIANT.

Je n'ai jamais connu les instants où LE FRIANT pouvait avoir des fonds et je ne l'ai jamais vu compter, ce n'est pas l'usage de donner ces connaissances. Pour toutes ces raisons et celles que je pourrais donner d'une probité connue, l'accusé en impose <sup>(14)</sup> »

A quoi CHARLESIC répond :

Je conviens avoir été chez Jean KERVEILLANT comme je l'ai déjà dit mais je conteste absolument les questions et semonces qu'il prétend m'avoir fait. Les rapports qu'il prétend tenir de JOLIVET et d'autres sont faux parce que je n'ai jamais rencontré ces particuliers sur la route. »

Malgré sa mise en cause de Jean KERVEILLANT, CHARLESIC reconnaît durant l'audience du 12 Juin 1789 la totalité des faits pour lesquels il est accusé, il est maintenu prisonnier.



## Un an plus tôt dans la région de Pont-l'Abbé

Le jeudi 26 juin 1788 un vol est commis au domicile de René CHEVER, débitant de vins au bourg de Loctudy. L'enquête menée par le sénéchal de Pont-l'Abbé conduit rapidement à soupçonner un homme vu le vendredi dans la ville, le lendemain l'individu est arrêté portant sur lui les objets volés, aussitôt il est emprisonné.

Le mardi 1<sup>er</sup> juillet maître Anne-Jacques LE COQ, procureur fiscal de Pont-l'Abbé, convoque différents témoins qui, de près ou de loin, ont côtoyé ces derniers jours le présumé voleur.

L'audition des témoins est faite par maître François Marie FEREC, juge civil et criminel de police de la juridiction de Pont-l'Abbé. L'interprète breton-français, quand nécessaire, est Jean-Marie NICOL.

Se présentent :

**Jacques COUPA**, garçon fournier de profession, environ 50 ans, demeurant au Pont-l'Abbé, paroisse de Plobannalec.

« Le vendredi 27 juin dernier, environ les 7 heures du matin, un particulier à moi inconnu, vêtu suivant la mode de la campagne m'a dit avoir besoin d'un tailleur à l'effet de faire un pourpoint, un gilet et une culotte. Je lui ai indiqué le nommé Michel LE PEOC'H, tailleur de profession, lequel transportait alors du grain et ne fait pas autre chose. »

13 - L'indemnité est de 2 livres pour les autres déposants.

14 - Imposer : ancienne expression pour « imputer à tort », « faire croire une chose fausse » (CNRTL)

**Michel LE PEOC'H**, tailleur de profession, 58 ans, demeurant au bout du pont, trêve de Lambourg, paroisse de Combrit.

« Le vendredi 27 juin 1788, environ les 9 heures du matin, Jacques COUPA m'a dit qu'un nommé Charles KERAVEC (dit CHARLESIC) désirait acheter des vêtements pour son usage et qu'on y travaille sur le champ. Alors que je transportais du grain, je me suis accosté du dit CHARLESIC et après avoir conféré avec lui, il m'a engagé à l'accompagner pour faire quelques emplettes chez demoiselles HAMON et LAPARA-VELARD, marchandes au Pont-l'Abbé. La dernière lui a vendu de l'étoffe blanche pour faire un juste au corps et de l'étoffe brune pour faire un gilet, le tout à concurrence de 13 livres 10 sols, qui furent payés comptant par le dit CHARLESIC. La demoiselle HAMON lui a vendu, aussi en ma présence, de la toile pour la valeur d'environ 3 livres qui furent payés en l'endroit. Après quoi je me suis retiré dans mon domicile pour faire et achever les vêtements.

Le vendredi même jour 27 juin environ les 4 heures du soir CHARLESIC s'est présenté chez moi très pressé de voir achevé l'ouvrage, il m'a même donné 30 sous pour la façon (...)

Le lendemain, les 9 heures du matin, Gilles MICHEL, sergent de cette cour, est venu quérir en mon domicile les hardes sus mentionnées et je lui ai livré le tout, consistant dans les objets ci-après : un juste au corps blanc de sigovie <sup>(15)</sup>, un gilet de coton couleur brune, un peu de toile, un peu de coton brun destiné à faire des guêtres et un petit paquet de fil brun. »

**Jean JAOUEN** <sup>(16)</sup>, laboureur de profession, environ 35 ans, demeurant au lieu du Suller, la paroisse de Loctudy, dépose en breton.

« Vendredi dernier 27 juin, environ 2 heures après minuit, j'ai entendu mon chien aboyer durant quelques minutes, inquiet de ce que ces aboiements se prolongeaient je me suis levé en chemise et me suis approché de la maison à four où était mon chien, tout à coup j'ai entendu la voix d'un homme qui m'a crié : - Ne tirez point, c'est un homme de bien qui est ici ! Je lui ai répondu : - Puisque vous êtes homme de bien entrez dans la maison, ce qu'il a fait. Je ne connaissais point le quidam, il m'a demandé qu'on fasse du feu et qu'il lui soit permis de sommeiller auprès, ce qui a été accordé sur le champ, après quoi je me suis couché. Je n'ai pas pu m'endormir attendu que j'avais quelque inquiétude touchant l'inconnu. Environ une heure après m'être couché, c'est-à-dire comme le jour commençait à poindre, l'inconnu s'est réveillé en disant : - Il est grand jour, je dois aller aujourd'hui de grand matin chez le nommé Jean QUEFFELEC, meunier demeurant à Quémur sur la paroisse de Plonivel pour le servir en qualité de valet meunier, nous sommes d'accord sur le prix des gages. A quoi, déférent, j'ai conduit l'inconnu sur le chemin de Plonivel.

J'avais observé que le soi-disant garçon meunier m'avait dit diverses fois avoir servi en cette qualité de l'autre côté du passage, c'est-à-dire aux environs de Fouesnant. L'inconnu avait un sac de toile qui contenait des vêtements, du moins suivant mon estime, ayant voulu le débarrasser de son sac de toile, il s'en était défendu assurant qu'il ne s'en dessaisirait point. Effectivement il l'avait placé sur le foyer tout près de lui.

Je ne sais pas autre chose mais je reconnaitrais aisément le particulier que j'ai désigné si jamais je le voyais. »

**Gilles MICHEL**, sergent, environ 53 ans, demeurant en la ville de Pont-l'Abbé, paroisse de Plobannalec.

« Le samedi 28 juin 1788, environ 9 heures du matin, ayant eu l'ordre de constitué prisonnier le nommé KERAVEC (dit CHARLESIC), j'ai pris la route de la trêve de Lambourg où demeure Michel LE PEOC'H, tailleur de profession. Chemin faisant j'ai rencontré Jacques LE CONTEL, record <sup>(17)</sup> de profession, je l'ai sommé verbalement de me suivre, rendus tous deux en la demeure de LE PEOC'H, rue neuve de Lambourg, nous avons trouvé CHARLESIC tenant un sac de toile dans la main gauche, dans lequel sac il mettait quelques effets. Lui ayant ordonné de me suivre et d'apporter avec lui son sac, il m'obéit incontinent (aussitôt).

Nous nous sommes rendu tous les trois chez le juge où se trouvait aussi René CHEVER <sup>(18)</sup>, hôte débitant de vins au bourg de Loctudy. Tout à coup CHARLESIC tira du sac de toile une culotte brune, un juste au corps rouge, un rasoir à pied rouge, une pierre à rasoir, une petite bourse de velours sur soie et un mouchoir à barre rouge.

Alors CHEVER, adressant la parole à CHARLESIC, s'écria : - Voilà des effets à moi appartenant ! où les avez-vous pris ?

Celui-ci répondit : - Il est vrai que ces affaires vous appartiennent. - Et mon argent ? a ajouté CHEVER, qu'est-il devenu ?

A quoi CHARLESIC répond : - J'en ai consommé une partie à boire, de l'autre j'ai acheté des vêtements mais il n'y avait en tout que 36 livres ou environ.

Sur quoi CHEVER a témoigné sa surprise en ce qu'il prétendait qu'on lui avait volé environ 150 livres.

Après quoi, accompagné de Jacques LE CONTEL, j'ai constitué prisonnier CHARLESIC et ensuite nous sommes retournés chez le juge. Puis je suis allé quérir le nommé Michel LE PEOC'H, tailleur, lequel a apporté un juste au corps blanc, un gilet brun, une paire de bas de laine blanche, un paquet renfermant de la toile blanche et de l'étoffe brune et un peu de fil brun que LE PEOC'H a

15 - Etoffe de laine provenant de la Fabrique Royale des Tissus de Ségovie (Espagne) ou du même type

16 - Probablement Jean JAOUEN (1752-1820) fils de Sébastien et Catherine SOURON, époux de Louise SAILLER puis de Catherine PERON.

17 - Personne chargée de recueillir les témoignages dans les affaires de justice

18 - René LE CHEVER (1752-1812) fils de Guillaume (1703-1768) et Jeanne LE LAY (+1778), époux de Barbe LE LAY (1758-1823). Aubergiste à Loctudy

déclaré avoir été acheté chez la demoiselle LAPARA-VELARD où PEOC'H avait accompagné CHARLESIC et la toile chez la demoiselle HAMON. Tout fut payé comptant par CHARLESIC.

CHEVER a demandé à CHARLESIC comment il s'était introduit dans la maison, s'il était seul ou accompagné, celui-ci a répondu : - J'étais seul et je suis entré dans la maison par une petite lucarne.

Jacques CONTEL, record de profession et sergent par la justice de Quéménet, environ 40 ans, demeurant au Pont-l'Abbé.

« CHARLESIC a précisé – Je me suis introduit dans la maison par une lucarne à l'aide d'une civière.

CHEVER a dit : - Vous êtes un malheureux car vous m'avez enlevé mon beurre et mon pain, à quoi CHARLESIC a répondu : - Il est vrai mais j'ai laissé l'assiette sur un fossé voisin de votre demeure ... »

Tous ces témoignages accablent CHARLESIC, le lendemain 2 juillet il est présenté au juge FEREC pour répondre de l'accusation de vol chez René LE CHEVER. Le traducteur est Jean-Marie NICOL.

Interrogé par le juge CHARLESIC répond :

« Je suis dans ces prisons depuis le samedi 28 juin, j'ignore quelles sont les personnes qui m'y ont amené. Je crois que ma détention a été occasionnée par l'effet du vol que j'ai commis chez un hôte débitant de vins au bourg de Loctudy, vol consistant en 30 livres, composés de 12 écus de 3 livres dont 12 étaient dans une vessie de cochon, laquelle vessie je crois avoir égarée, et le surplus formant 2 écus dans une petite bourse de velours jaunâtre, de laquelle j'étais saisie lors de ma capture, j'ai pris en outre 40 sous en liards. J'étais seul lorsque j'ai commis le vol, mais Pierre LE RESTE, garçon meunier au moulin de Poulguen sur la paroisse de Plomeur, est la cause directe et unique de mon malheur, ce particulier m'a donné tous les renseignements nécessaires pour consommer le vol, il m'a assuré de trouver de l'argent chez le cabaretier, il m'a dit que le vrai moyen de pénétrer jusqu'à l'armoire qui était dans la cuisine et qui renfermait l'argent était de m'introduire par une petite lucarne ouvrant du couchant. Pierre LE RESTE et moi étions convenus de partager l'argent, mais je n'en ai rien fait.

J'ai dérobé en outre une culotte d'étoffe brune, un juste au corps rouge, une petite bourse de couleur verdâtre, un rasoir, une pierre à rasoir, un mouchoir gris à barres rouges et bleues et que tous ces objets étaient renfermés dans l'armoire ainsi que l'argent, à l'exception de la culotte brune laquelle était sur un banc près le lit. Je n'ai fait que tourner la clé pour ouvrir l'armoire.

J'ai consommé en boisson 3 livres ou environ, j'ai acheté avec l'excédent chez des marchands, dont j'ignore les noms, mais en compagnie de Michel LE PEOC'H, tailleur, un juste au corps de ratine<sup>(19)</sup> blanche, un gilet brun foncé, une paire de bas de laine blanche, de la toile, du fil brun et de l'étoffe brune. Du moins les étoffes nécessaires pour mettre en œuvre, ce qui a été fait par Michel LE PEOC'H, auquel j'ai payé 30 sous pour façon, ainsi que le prix des autres objets aux marchandes, je ne me rappelle pas de la qualité de l'argent.

J'ai commis le vol le jeudi environ 10 heures du soir. J'ai rencontré près la maison où j'ai commis le vol une jeune fille dont j'ignore l'âge et le nom. Je me suis introduit dans la maison par une petite lucarne ouvrant au couchant.

J'ignore le nom du particulier auquel j'ai dérobé l'argent et les effets mais sa figure m'est connue, je lui ai parlé le samedi et je lui ai fait l'aveu du vol en présence de diverses personnes que je ne connais point.

J'ai aussi dérobé dans l'armoire où se trouvaient les hardes et l'argent la valeur d'environ 3 sous de pain blanc de 5 sous de beurre et une assiette jaune sur laquelle était le beurre, j'ai mangé le pain et le beurre et j'ai laissé l'assiette sur un fossé voisin.

Après avoir commis le vol je me suis endormis près du manoir de Kerazan. Environ une heure après minuit je me suis réveillé et je suis allé au village nommé Le Suller dans le dessein d'y loger. J'ai été assailli par un gros chien dont les aboiements ont réveillé le maître, j'ignore son nom. Je me suis retiré dans sa maison et je lui ai fait faire du feu, je suis retourné vers Pont-l'Abbé environ les 6 heures du matin.

J'avais dit au fermier du Suller avoir fait mes gages en qualité de valet meunier au moulin de Quéméur, il m'avait conduit vers la route de Plonivel. »

A l'issue de cette audition CHARLESIC est transféré dans la prison du siège à Quimper.

Le 12 juillet le commissaire du procureur du roi adresse aux juges de Quimper le courrier suivant.

**« A messieurs les juges de la sénéchaussée et siège présidial de Quimper.**

**(...) Sur les 4 heures du matin de ce jour il (le procureur du roi) a été averti par le geôlier des prisons royales du siège que les 7 accusés y détenus par décret et un prisonnier civil, à savoir Pierre STEPHAN, Pierre BLAISE, Yves BLAISE, Joseph CHALM, Yves COENT et Pierre PICHON pour vols et méfaits d'autorité de Pont-Croix, Charles KERAVEC (dit CHARLESIC) pour vol d'autorité de Pont-l'Abbé et**

19 - Étoffe de laine croisée, dont le poil est tiré en dehors et frisé.

*Michel JAOUEN, détenu pour dettes, s'étaient évadés dans la nuit par voie d'effractions. Qu'aussitôt et en ayant conféré avec le brigadier de la maréchaussée, il a été sur le champ à leur poursuite et recherches, il devient essentiel de constater les caractères, circonstances et dépendances de ce bris de prisons (...)* »

Le 18 juillet Yves COENT, Yves BLAISE, Pierre STEPHAN et Joseph CHALM sont repris et remis en prison, les quatre autres dont CHARLESIC sont toujours en fuite.

Le 30 juillet le procureur du roi, LE DALL de KEREON, informe le juge aux affaires civiles et criminelles du siège :  
« ... le nommé **Charles KERAVEC (dit CHARLESIC)**, **accusé de vol au bourg de Loctudy et aussi présentement d'effraction et bris de prisons royales, parvint à forcer la prison et à s'évader dans la nuit du 11 au 12 de ce mois sans qu'il ait été possible depuis de découvrir sa retraite.** »

Nous savons maintenant que la cavale de CHARLESIC avait duré plus de 3 mois. Arrêté au lendemain du vol de Kerlivic, il avait été mis en prison à Douarnenez puis transféré à Quimper.



## Epilogue

Nous voyons à travers cette chronique l'importance des vêtements chez « le petit peuple » de l'époque. Les journaliers, valets et autres domestiques ne possédaient souvent rien d'autre en dehors de leurs vêtements et de quelques petits effets personnels, un rasoir par exemple, parfois un peu de tabac et quelques pièces de monnaie gagnées du travail du jour. Sortir de cette condition était très difficile.

Les enquêtes menées par la sénéchaussée de Quimper au sujet de CHARLESIC, accusé de vols et d'évasion de prisons, prennent fin en juin 1789, son procès a probablement eu lieu fin 1789 ou 1790 mais les pièces de ce procès n'ont pour l'instant pas été retrouvées.

Nous savons cependant que deux de ses compagnons d'évasion ont été jugés et condamnés.

- **Yves COENT (\*)**, 37 ans, arrêté pour vols puis de nouveau arrêté après son évasion, est condamné à 20 ans de galères le 28 avril 1790. Il est libéré du bagne de Brest le 28 avril 1810.
- **Joseph CHALM (\*)**, 33 ans, arrêté pour vols en 1788 puis de nouveau arrêté après son évasion, est condamné aux galères à vie le 28 avril 1790, il sera cependant libéré du bagne de Brest après 24 ans de détention, le 28 avril 1814.

Au vu de ces condamnations on peut difficilement penser que CHARLESIC ait pu échapper à une peine comparable. Son nom n'apparaît pas dans le répertoire des détenus du bagne de Brest mais il a pu être détenu dans un autre port.

Finalement les conséquences des vols de CHARLESIC sont anecdotiques pour la plupart des victimes, chacun a pu plus ou moins récupérer ses affaires. Le plus lésé est probablement Corentin LE FRIANT. Le garçon meunier lui a volé environ 301 livres (247 d'argent personnel plus 54 appartenant à la fabrique de Saint Vendal), or le sénéchal de Douarnenez n'a récupéré que 240 livres lors de l'arrestation du voleur, il en manque 56. Les rapports d'enquêtes ne disent pas si les affaires achetées par CHARLESIC, pour 18 livres environ, ont été remises à LE FRIANT « en compensation », mais dans tous les cas le compte n'y est pas.

Lors de sa déposition chez le juge, nous avons vu Jean KERVEILLANT, meunier au moulin de Kerlivic, se défendre vigoureusement d'avoir « avisé » CHARLESIC et de lui avoir indiqué « *un bon coup à faire* » chez Corentin LE FRIANT. Nous ne savons pas s'il a convaincu le juge, mais a-t-il seulement convaincu ses voisins de Kerlivic ? Ce n'est pas si sûr...

Le mardi 14 juillet 1789 le meunier voit s'écrouler ce qui était probablement le rêve de sa vie ; posséder son propre moulin et pouvoir le transmettre à ses enfants. En effet ce jour-là il se voit signifier par notaire son congément du moulin, propriété dont il était si fier quand il s'adressait un mois auparavant au juge de Quimper « ... *moi je jouis de mon moulin en propriété depuis 9 ans pour l'avoir acquis et payé à Corentin LE FRIANT* ». Il se voit maintenant dans l'obligation de vendre ses biens de Kerlivic.

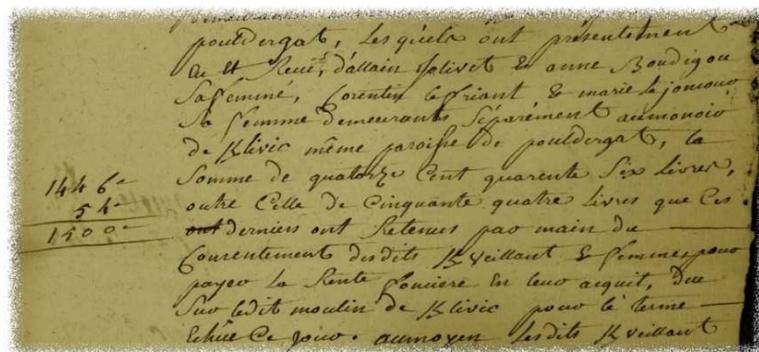
Quelques jours plus tôt auprès de la juridiction du marquisat de Pont-Croix, Corentin LE FRIANT et Alain JOLIVET de Kerlivic avaient assigné le meunier et sa femme en demande de congément <sup>(20)</sup> des droits réparatoires (édifices et superficie) de leur moulin et s'en portaient acquéreurs.

Jean KERVEILLANT et Jeanne CARIOU reconnaissent la légitimité de la demande et acceptent un accord amiable sur le prix (habituellement dans ces circonstances le juge demande une évaluation des biens par des experts indépendants). Les parties conviennent d'un prix de 1500 livres. Le 30 août la vente est actée au bourg de Pouldergat devant maître DANIELOU (\*), elle prendra effet à la saint Michel.

Le congément, c'est-à-dire l'obligation de vendre son bien contre indemnités, est une mesure d'expropriation légale mais plutôt rare à l'époque, elle vient généralement sanctionner un manquement aux obligations du tenancier, le plus souvent son incapacité à payer la rente foncière, des dettes ou autres charges. Dans le cas du congément du moulin de Kerlivic l'origine de la sanction subie par le meunier n'est pas actée mais la concomitance avec le vol commis chez LE FRIANT et surtout avec la rumeur de complicité qui s'en ait suivi est troublante.

Le mardi 29 septembre, jour de la saint Michel, Jean KERVEILLANT et Jeanne CARIOU, sa femme, se rendent au bourg de Pouldergat où ils doivent recevoir l'argent de la vente. Ils y rencontrent maître DANIELOU et les nouveaux acquéreurs, les couples JOLIVET/BOUDIGOU et LE FRIANT/JONCOUR du manoir de Kerlivic, ceux-ci ne leur remettent pas les 1500 livres de la vente mais seulement 1446 ; avec l'accord des vendeurs ils retiennent la rente foncière du terme échu ce jour, soit 54 livres. Cette somme semble faire écho aux 54 livres de la quête de Saint Vendal disparues un an plus tôt...

Extrait de la quittance de la vente du  
moulin de Kerlivic du 29-09-1789  
Source : AD29 4E69-19



Jean-René PERROT (2022)

(\*) L'annexe A (pages suivantes) apportent des compléments d'informations sur certaines personnes nommées dans cette chronique.

### Principales sources historiques :

Documents : Archives Départementales 29 – série B799 et autres archives de notaires, série 4E

Généalogie : Centre Généalogique du Finistère - <https://recif.cqf.bzh>

#### Avertissements concernant les transcriptions des textes anciens :

Dans ce document les textes des dépositions (en encadré) sont les transcriptions des textes rédigés à l'époque par les greffiers de la sénéchaussée de Quimper et conservés aux Archives Départementale du Finistère.

De façon générale les mots ou expressions du XVIIIème siècle ont été conservés à l'identique dans la mesure où ils restaient facilement compréhensibles, dans le cas contraire ces mots ou expressions ont été remplacés par des formulations plus actuelles.

Dans leurs recueils de témoignages, les transcripteurs de l'époque ont utilisé la troisième personne du singulier, elle est remplacée ici par la première personne, ceci afin de rendre la lecture plus vivante. De même, le passé simple a été remplacé par le passé composé, sans doute plus proche du langage populaire de l'époque.

#### 20 - DOMAINE CONGEABLE :

Mode de concession de la terre, le domaine congéable est surtout répandu en basse Bretagne : un propriétaire (ou « foncier ») cède, moyennant une rente convenancière annuelle, la jouissance d'une terre à un preneur (ou « convenancier »), qu'il peut à tout moment congédier ; mais le preneur est considéré comme propriétaire des « édifices et superficies » (bâtiments, fossés, plantations), préexistants ou créés par lui, et la valeur devra lui en être remboursée lors du « congément ». En effet, à l'origine (l'institution apparaît dans les textes au IXe siècle), le domaine congéable portait sur des terres à défricher et le convenancier était ainsi assuré de profiter de ses travaux d'amélioration. Par la suite, le domaine congéable se différencia peu des autres baux à ferme, puisque la menace du congément était suspendue par des « baillées d'assurance » de neuf ans par exemple ; en fait, les droits du tenancier sur les édifices et superficies étaient comparables à ceux que confère actuellement le pas-de-porte.

Source : Françoise MOYEN - <https://www.universalis.fr/encyclopedie/domaire-congeable/>

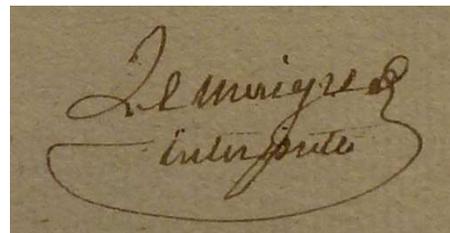
# ANNEXES A – Les personnes

- ❖ **BOBET Michel Joseph Anne**, sieur de Lanhuron, est en 1788 conseiller du roi et son lieutenant particulier civil et criminel aux sièges et sénéchaussée de Quimper, fonctions qu'avait également exercées son père Michel René (+ 1742) et son grand-père René (+1735).  
Michel Joseph est né en 1735 à Quimper, il est marié avec Sainte-Félix DE NERZIC, fille de Jean, procureur au parlement de Bretagne à Rennes. Il décède dans son manoir de Lanhuron en Gouesnac'h en 1812.
  
- ❖ **BOURRIQUEN DE QUENERC'H DU Pierre Elie** est né en 1749 à Ploaré, de Jean Bernard BOURRIQUEN (1701-1755) et de Perrine GUEGUEN (1710-1766). Comme son père il devient avocat à la Cour, juge de la juridiction de l'île Tristan, puis sénéchal de Douarnenez. Dès 1789 il est l'un des meneurs du mouvement révolutionnaire et participe activement à l'établissement de la nouvelle administration de Douarnenez. Souvent il se fera le porte-parole du « petit peuple », des marins en particulier, mais bien vite s'oppose à lui le parti des bourgeois de la ville, ceux-ci parviennent en 1792 à le faire interner à la prison de Quimper.  
Dans une dernière lettre il écrit à la municipalité de Douarnenez :  
« Depuis 15 ans, je soutiens, dans ce canton, le parti de la majorité opprimée contre la minorité oppressive. Mon repos, ma santé, ma fortune ont été les sacrifices que j'ai fait au public. Mais, voyant aujourd'hui que la minorité, dans ce canton, malgré la constitution et les décrets, tient dans l'esclavage la majorité, je déclare me démettre de la place de juge de paix de Douarnenez. »<sup>(21)</sup>  
Il décède chez lui à Douarnenez au lieu-dit Montagne de Pourlaouen (sans doute Menez Porslaouen) le 18 mai 1793 à l'âge de 42 ans.
  
- ❖ **BRINIO**, il s'agit en fait de **Pierre Joseph VRIGNEAU** (parfois écrit Brigneau), il est né en 1727 à Châteaulin de Pierre (noble homme) et de Barbe LOZENAY. Il est domicilié à Landudec lorsqu'il se marie en 1756 à Audierne à Blaise Thérèse LE GALL, fille de Jean et de Jeanne Catherine DE LABBAYE, sieur et dame de Kervoazec. Leur fille Louise Thérèse se marie en 1780 à Christophe Léon DE LECLUSE, sieur de Trévoadel.  
En 1754 lors de la vente des biens du marquisat de Pont-Croix au marquisat de PLÆUC, Pierre Joseph VRIGNEAU réside au Guilguiffin en Landudec, il est alors le procureur spécial du chevalier marquis de Mollac. Il restera ensuite au service du marquis de PLÆUC.
  
- ❖ **CHALM Joseph** (ou JALM), né en 1757 à Brogoronec en Mahalon, fils de Joseph et Marie GUYADER.  
Il a 12 ans quand son père décède à Kervignec en Poullan le 11 juin 1769, sa mère décède trois semaines plus tard. En 1787 il s'apprête à épouser Marie-Marguerite KERLOC'H de Plogoff, les fiançailles ont lieu le 8 octobre, la fiancée décède le 31 octobre suivant. Arrêté pour vols en 1788, de nouveau arrêté après son évasion, il est condamné aux galères à vie le 28 avril 1790, il a alors 33 ans. Le 28 avril 1814 il est libéré du bagne de Brest.
  
- ❖ **COENT Yves**, né en 1753 au moulin de Kerordan (Quélordan) en Plonéour-Lanvern de parents meuniers, Yves et Marie DENIEL.  
Il se marie en 1772 à Madeleine ANSQUER de Beuzec-Cap-Sizun. Après le décès de celle-ci en 1779 il se marie à Marie BLAISE de Plouhinec, il est alors garçon-meunier. Arrêté pour vols en 1788 puis de nouveau arrêté après son évasion, il est condamné à 20 ans de galères le 28 avril 1790, il a alors 37 ans, sa seconde femme décède 3 ans plus tard à Plouhinec. Le 28 avril 1810, il est libéré du bagne de Brest. Il a 61 ans quand il se marie en 1814 à Jeanne MENEZ de Plouhinec, elle a 37 ans et est veuve de René DONNARS. Ils auront trois enfants dont Yves (1814-1902). Il décède à Audierne en 1821.
  
- ❖ **DANIELOU DESBOIS Jean Corentin** est né à Kerlaz en 1749. En 1775 il se marie à Apolline Anne LE BIHAN PENNANROS de Pouldergat, fille de René Jean, notaire.  
Il est notaire de Quéméné et de l'île Tristan en 1775, du Névet en 1776, notaire royal à Pouldavid en 1781, il devient juge de paix en l'an X. Le 26 mai 1803 il reprend ses fonctions de notaire, il décède à Pouldavid cette même année, le 9 novembre.  
Il a sans doute été le premier maire de Pouldergat, en effet le 9 décembre 1790, dans des circonstances quelque peu chaotiques, il est décidé par le directoire du district de Pont-Croix que « *maître DESBOIS serait prié d'agréer le titre de maire honoraire* » de Pouldergat. Deux jours plus tard il est dessaisi de ce titre.
  
- ❖ **DE PLÆUC famille**, seigneur de Guilguiffin en Landudec.  
Le marquis Nicolas Louis DE PLÆUC est décédé en 1779 à Guilguiffin. De son mariage avec Marie Françoise DE KERVENOZEL il a eu au moins 3 enfants puis de sa seconde épouse, Jeanne Guillemette DU BOISGUEHENNEUC, 9 autres enfants.  
L'affaire CHARLESIC mentionne le passage des « *messieurs DE PLÆUC* » puis de « *monsieur DE PLÆUC et ses deux frères* » au moulin du Com le 19 octobre 1788, il s'agit certainement du marquis en titre, Jean Louis Armand (25 ans), et de deux de ses frères, Nicolas (23 ans), Alexandre (22 ans) ou Sébastien (15 ans). Alexandre, chevalier de PLÆUC, décèdera à Guilguiffin 10 jours plus tard.
  
- ❖ **JOLIVET Alain** est né en 1754 à Kerlivic de Philibert (1707-1760) et Marie PERENNES (1713-1789). En 1773 il se marie à Anne BOUDIGOU (1757-1798) originaire de Guiler-sur-Goyen. Il décède en 1835 à Kerlivic.

Son père, Philibert, né en 1707 à Landudec, a été le premier des JOLIVET à tenir la ferme du haut de Kerlivic, s'en sont suivis plusieurs générations de JOLIVET.

- ❖ **KERAVEC Charles (dit CHARLESIC)**. Les auditions et interrogatoires de cette affaire nous donnent peu d'éléments sur son identité, nous savons seulement qu'il se prénomme Charles, âgé d'environ 22 ans, de petite stature et aux cheveux châains, il se dit garçon meunier de profession.  
Les différentes dépositions de l'enquête nous apprennent qu'un témoin l'a connu dès l'enfance comme étant « *un frippon* », ce témoin habitait alors la paroisse de Lababan (aujourd'hui en Pouldreuzic), il sait aussi que KERAVEC a été « *valet meunier au Moulin de Ponscoustans en Pouldergat il y a 7 ou 8 ans* », il le connaissait alors pour être un « *mauvais sujet* ».  
Nous savons donc que Charles Keravec est né vers 1766 et qu'il a grandi non loin de Lababan, nous savons aussi qu'il avait probablement des dispositions pour devenir garçon meunier.  
Les registres paroissiaux (à partir des bases du CGF en particulier) mentionnent une seule naissance correspondant à ces données, il s'agit de celle de Charles KERAVEC, fils de Charles et de Louise KERNOA, né à Crumuni en Plovan le 16 mai 1765. Il est l'aîné d'une fratrie de 12 enfants. Les mêmes sources ne nous donnent aucune indication sur le devenir de ce garçon (mariage, décès, témoignage, parrainage ou autres).  
Il s'agit vraisemblablement du Charles KERAVEC (dit CHARLESIC) de notre affaire mais de nouvelles informations seraient nécessaires pour le confirmer.
  
- ❖ **KERAVEC François**, il n'a pas de lien familial récent avec Charles KERAVEC (dit CHARLESIC). Il est né en 1750 au manoir du Quélenec en Gourlizon, de Jacques (1720-1773) et Madeleine LE BARS (1724-1773). Il se marie en 1775 à Anne KERVAREC, sœur de Jean, (voir ci-dessous), ses deux filles Louise et Marie naitront à Lannivy en Le Juch. Au décès de Anne en 1803 il se remarie à Marie LAGADEC, originaire de Keroué en Pouldergat, elle lui donnera deux autres enfants, Pierre et Marie qui naitront à Kermenguy en Le Juch. C'est aussi à Kermenguy que décèdera François en 1829.
  
- ❖ **KERVAREC Jean (François)** est né en 1759 à Landudec, sans doute à Kerstrat où vivaient alors ses parents, Pierre (1719-1771) et Jeanne QUEINNEC (1717-1778). Malade, il décède aussi à Kerstrat le premier jour de l'année 1790, âgé de 30 ans.
  
- ❖ **KERVEILLANT Jean** est né au moulin Deuñic en Guiler-sur-Goyen en 1749. Il est fils de Jacques, meunier, et Jeanne KERVELLA. Vers 1750 ses parents se déplacent à Loganou en Lababan (aujourd'hui en Pouldreuzic), c'est là que Jean grandira. En 1771 il se marie à Jeanne CARIOU de Kergoff en Guiler, fille de Jacques et Renée DONARS. Leur premier enfant naît à Kerhoel en Mahalon. Vers 1774 la famille loue le moulin de Kerlivic en Pouldergat. En 1780 elle achète le domaine congéable du moulin à Corentin LE FRIANT du manoir de Kerlivic, domaine relevant de la juridiction du marquisat de Rosmadec (antérieurement de la baronnie du Juch). Six de leurs enfants naissent dans ce moulin, ils y restent jusqu'à leur congément en septembre 1789. En 1792 ils habitent le moulin de Kerharo en Mahalon, ce moulin dépend du manoir de Kerandraon, il porte le nom des propriétaires du manoir, les seigneurs de KERHARO. Jean KERVEILLANT y décède le 22 février 1796 à l'âge de 46 ans. Jeanne CARIOU, sa femme, décède à Tréboul-coz en 1816 à l'âge de 66 ans.
  
- ❖ **LE BRUN Jean** est né en 1737 au bourg de Guiler-sur-Goyen de Jean (1712-1776) et Marie PICHON (env.1708-1773). Il se marie en 1766 à Anne LE FUR, née en 1748 de parents meuniers au moulin du Corniguel en Pluguffan, Thomas et Jeanne GOYAT. Après quelques années à Kerléver en Pouldreuzic ils s'établissent comme meuniers au moulin Deuñic en Guiler-sur-Goyen, Anne y décède en 1773 à l'âge de 25 ans. Jean se remarie en 1773 à Anne LE BRUN de Plözévet, fille de Guillaume et Anne GRUNCHEC, leurs premiers enfants naissent au moulin Deuñic. En 1784 ils sont meuniers au moulin Com en Landudec où naît leur fille Catherine, c'est aussi dans ce moulin que décède Anne sa femme le 24 avril 1788, âgée de 39 ans. Jean LE BRUN décède au moulin du Juch le 12 novembre 1796 à l'âge de 59 ans.
  
- ❖ **LE FRIANT Corentin** est né le 22 novembre 1751, probablement à Kerlivic où ses parents, Guillaume (1727-1773) et Marguerite MAREC (1729-1795), tenaient déjà la tenue du bas du village. De son premier mariage avec Marie LE JONCOUR (1755-1791) il aura 9 enfants, puis après le décès de celle-ci il aura de Louise POGÉANT (1759-1793), sa seconde épouse, une fille Marie (1792-1805) qui naitra à Stang-Corzou en Landudec.  
Le 14 mai 1799 Corentin décède à Kerlivic, il a 47 ans. Sur le registre d'état civil de Pouldergat son acte de décès suit directement celui de son fils Corentin décédé une semaine plus tôt, âgé seulement de 20 ans. Malgré ses 10 enfants sa descendance s'arrêtera en 1848 par la disparition de sa fille Corentine à Ty-Piolet en Guiler. Le 8 octobre 1848 la ferme du bas de Kerlivic et la moitié du moulin sont mis en adjudication par les ayants droits, la ferme est acquise par François LE FRIANT, petit-neveu de Corentin, la demie part du moulin est achetée par Alain JOLIVET (1805-1853), son voisin, venant ainsi compléter l'autre moitié déjà en sa possession.
  
- ❖ **LE FRIANT Guillaume** est un frère à Corentin, il est né en 1754 à Kerlivic. En 1774 il se marie à Marie HASCOET (1766-1803) de Kerdalaé, il y décèdera en 1815. Il est l'ancêtre des générations de (LE) FRIANT qui vivront plus tard au Petit-Bourg et Rosteurnic.
  
- ❖ **LE FRIANT Jean** est né en 1745 à Lisivy en Mahalon, en 1766 il épouse Marguerite BOSSER de Guiler-sur-Goyen. Vers 1770 ils s'établissent à Brunguen en Pouldavid, Jean y décède en 1799. Il n'a pas de cousinage récent avec les LE FRIANT de Kerlivic.

- ❖ **LE MAIGRE Jean Joseph** est né le 31 octobre 1745 au bourg de Pouldergat (probablement à Ty-bras). Son père, originaire de Loctudy, était devenu notaire royal à Pouldergat après s'être marié en 1745 à Marie Françoise LE LOUARN, veuve de Jean DANIELOU (1707-1743), également notaire au bourg. Ses deux parents sont décédés à Pouldergat. Son grand-père, Louis LE LOUARN, avait été procureur du roi au présidial de Quimper. En 1770 Jean Joseph LE MAIGRE se marie avec Marie Perrine CAJAN (1743-1809), il décède à Quimper-Saint-Mathieu en 1796. Il était probablement greffier. Son patronyme serait une traduction du nom de famille breton LE TREUT.



- ❖ **LE TREBUCH Nicolas** est né en 1758 à Kerguélen en Pouldergat, d'Olivier (+1787) et Françoise PENHOAT (+1782). Il se marie en 1785 à Ursule LE NOUY, fille de Laurent (1711-1758) et de Brigitte (*Berhet*) QUEMENER (1717-1774) du Guilly en Pouldergat. En 1786 ils ont un fils Nicolas qui décède 10 mois plus tard, ils n'en auront pas d'autres. Nicolas LE TRIBUCH disparaît tragiquement en mars 1796, voici ce qu'écrivit Pierrick CHUTO dans « **La terre aux sabots** » Ed. de Saint-Alouarn - 2012 :  
*« BIZIEN et PHILIPPE sont appelés sur le territoire de Gourlizon où un cadavre est étendu au travers du chemin à charrettes qui mène de Quimper à Pouldergat. Jean GUICHAOUA, de Keryoret, a découvert le corps alors qu'il se rendait à Plonéis pour l'office divin. Le mort, chapeau sous la tête, sabots aux pieds, vêtu d'une culotte, guêtres, pourpoint de toile, gilet de pillot, a son bâton près de lui. Dans ses poches, le juge trouve une petite bourse contenant 10 sols, neuf deniers et un liard, ainsi qu'une blague de cuir noir, un petit couteau à manche de bruyère, une pipe et un tire-feu. Après l'interrogatoire des témoins, il s'avère qu'il s'agit de Nicolas TREBUCHE, marchand de tabac à Pouldergat. La veille, déjà fort pris de boisson, il a bu une chopine de vin et un petit coup d'eau de vie chez Marie-Catherine COLLIOU. Yves PLOUZENNEC l'a trouvé peu après dans un fossé et lui a proposé de venir se reposer chez lui, TREBUCHE a refusé et il a dû errer plusieurs heures avant de s'affaler sans vie. »*. Il avait 30 ans.  
 Ursule décède en 1805 à Kerguélen âgée de 55 ans.

- ❖ **PENHOAT Jean** est né à Cast en 1759, il est le fils de Corentin et de Marie MAHIC. En 1791 il est domicilié paroisse saint Corentin à Quimper, c'est alors qu'il se marie à Marie Catherine QUEAU, 28 ans, de Cuzon (aujourd'hui en Quimper Kerfeuten), elle est la fille de Sébastien et de Catherine BIGOURDEN. A cette époque il est probablement toujours meunier au moulin de l'évêché à Quimper (voir ce moulin ANNEXE B).  
 Les actes de naissance et de décès de ses enfants nous indiquent qu'en 1792 il réside au moulin de Pratréanna en Plonévez-Porzay. En 1794 et 1796 il est meunier au moulin de Kerfloux en Ploaré (aujourd'hui Le Juch). Il est toujours meunier en 1799 lorsque sa fille Marguerite décède à Brest-Recouvrance à l'âge de 4 ans. Sur les actes d'état civil suivants il est batelier de profession au port de Brest. C'est à Brest-Recouvrance qu'il décède le 27 février 1805, il a 45 ans. Sa femme Marie Catherine LE QUEAU, pensionnée de la marine, décède à Quimper le 18 juillet 1843, à l'âge de 80 ans.
- ❖ **POULIZAC Jean Louis** est commis juré au greffe du siège présidial de Quimper en 1781. Il est né à Tréogan (22) en 1746 et décède à Quimper en 1808. Son patronyme serait une francisation du nom de famille breton POLEZEC.

- ❖ **RIZOUL François**, en Finistère les patronymes RISSOUL, RISOUL ou RIZOUL (suivant les sources) sont rares <sup>(22)</sup>. La base du CGF filtrée sur le XVIIIème siècle nous les donnent tous descendants du couple Raymond RIZOUL / Jeanne TAUTIERE dont un fils Jean s'est marié en 1721 à Quimper à Anne ROIGNANT, fille de Jean et Marie LE GARS.

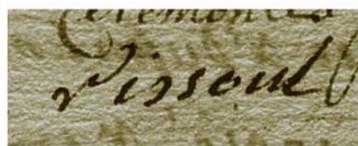
La comparaison de la signature du sergent RISSOUL de Douarnenez avec celles de François RISSOUL marié à Jeanne NICOLAS à Quimper en 1746 indique qu'il s'agit bien de la même personne. Il est donc fils de Jean (env.1669/1749) et d'Anne ROIGNANT (1696/1777).

Avec Jeanne NICOLAS (1726-1794) il a eu au moins 10 enfants, sa fille Marie s'est mariée en 1785 à Louis FERRANT, originaire du Petit-Bourg en Pouldergat.

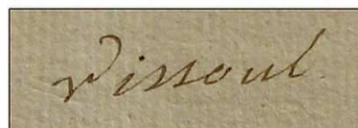
François a été tourneur sur bois rue Neuve <sup>(23)</sup> à Quimper au moins jusqu'en 1765, plus tard il continue à exercer son métier à Douarnenez et devient aussi sergent du sénéchal. Son frère

Guillaume et son fils Jean-François sont également tourneurs sur bois, d'autres membres de sa famille ont été fabricants de chaises. Il est décédé à l'hospice de Pont-Croix en 1808, l'acte de décès indique « âgé de 102 ans », cet âge n'est pas en cohérence avec celui de 69 ans déclaré lors de sa déposition de 1788 ci-dessus, ni avec la date de naissance de sa mère en 1696, de plus ses parents ne se sont mariés qu'en 1721. A son décès son âge serait plutôt d'environ 90 ans, ce qui était déjà exceptionnel à l'époque.

- ❖ **STRULLU Vincent**, marié à Anne LE GOFF (1757- ?) dont les parents et grands-parents habitaient à Kerlivic et petite-cousine de Corentin LE FRIANT. Il est décédé à Kerlivic en 1812.



Signature de François RISSOUL sur l'acte de mariage de sa fille Marie Noëlle avec Alain LE MAT le 23 novembre 1784 à Ploaré



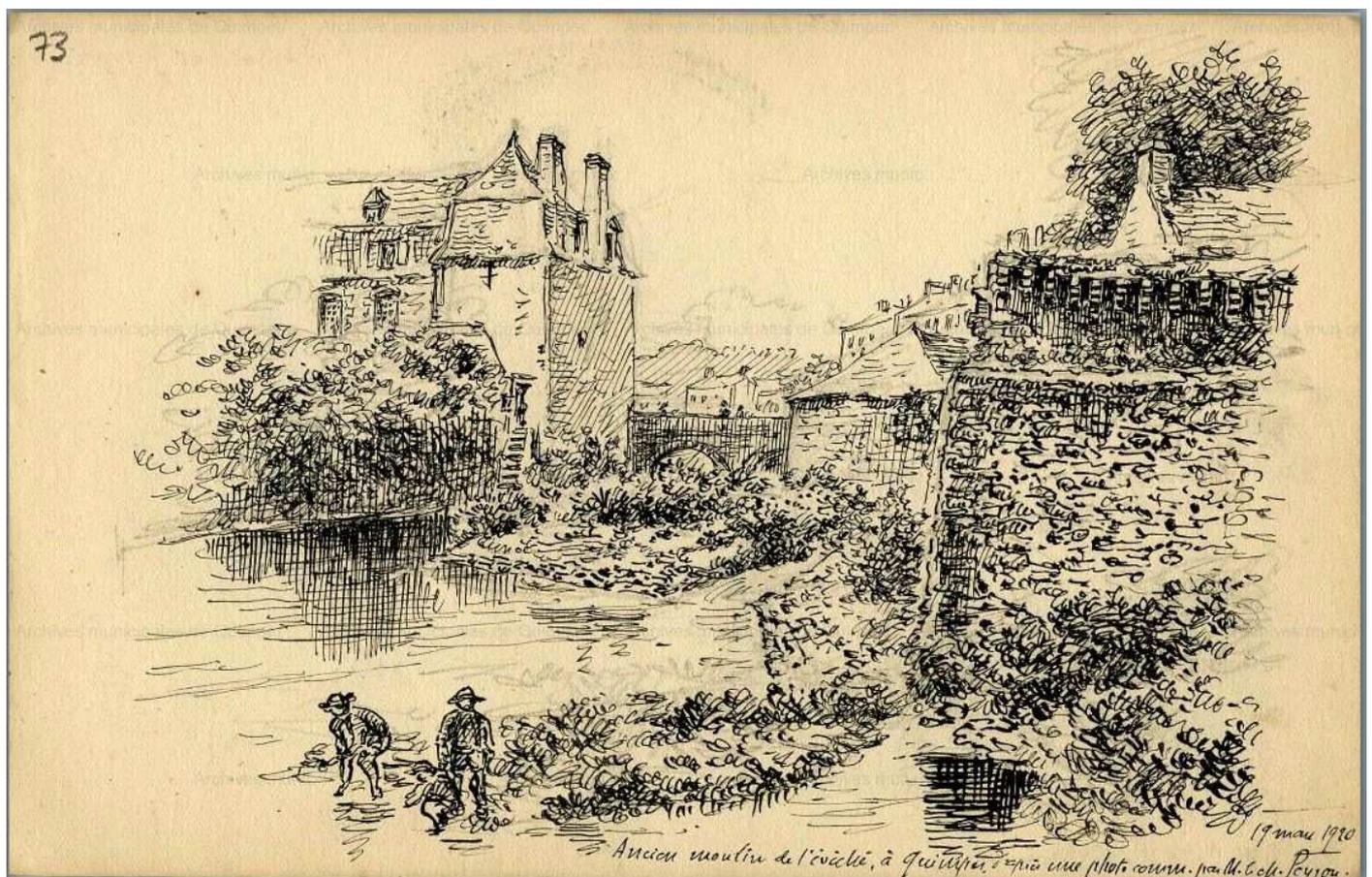
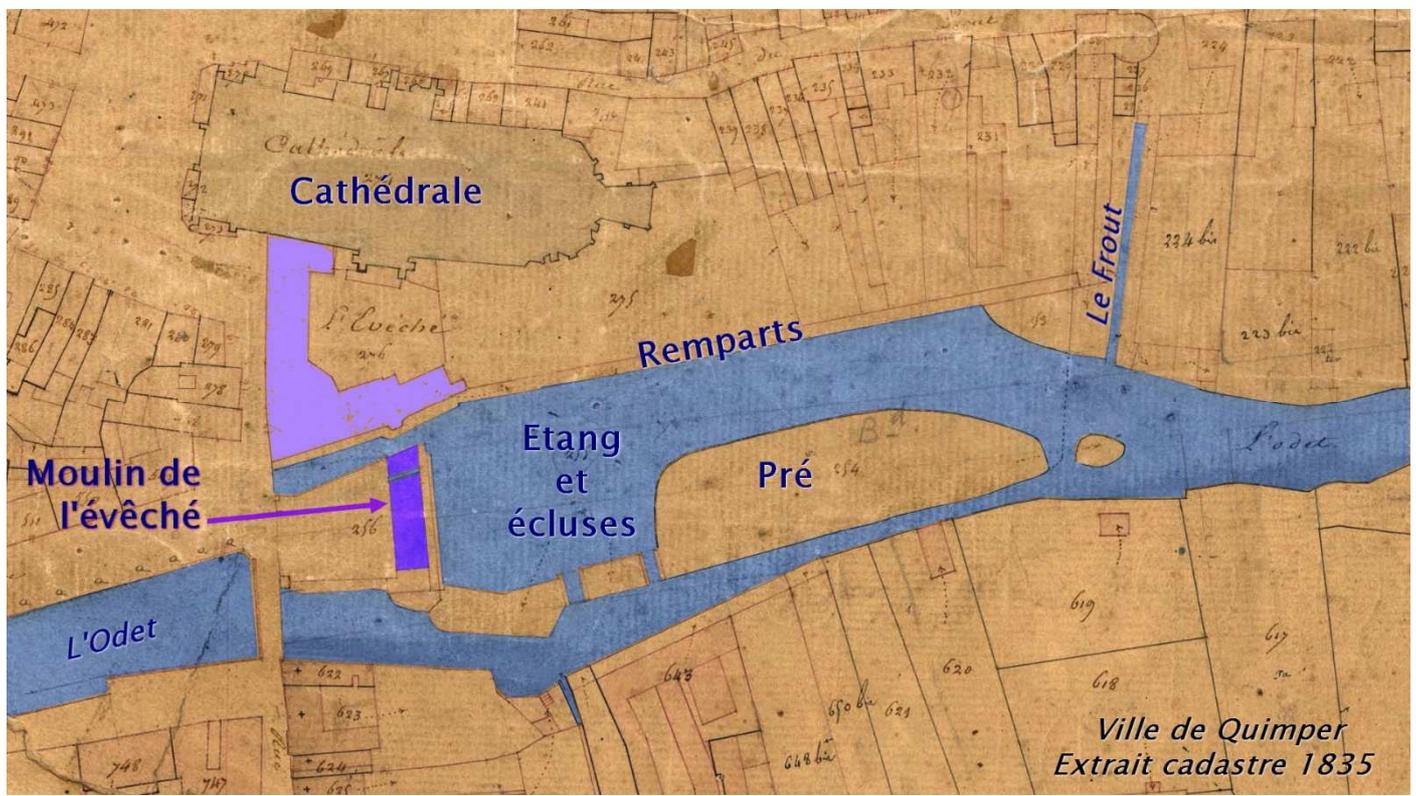
Signature du sergent RISSOUL sur la déposition du 30 novembre 1788 concernant l'affaire KERAVEC

22 - Le nom RIZOUL est surtout présent dans le sud-est de la France, le nom viendrait de Risoul, commune dans les Hautes-Alpes.

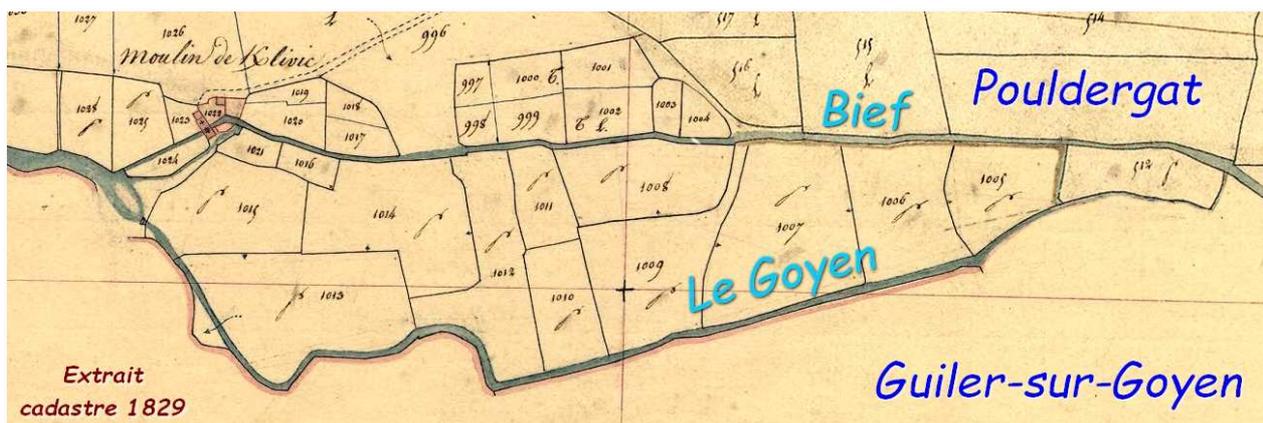
23 - Actuellement rue J. Jaurès, anciennement ce quartier était celui des caqueux (*kakous*) regroupés autour de la chapelle Sainte Madeleine (détruite en 1855).

# ANNEXES B – Quelques moulins

- Le moulin de l'évêché à Quimper (où servait Jean PENHOAT)



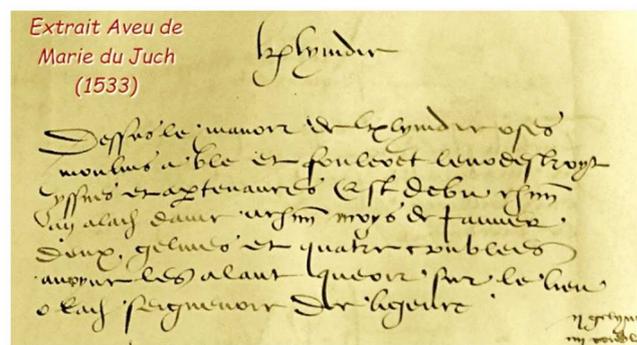
## • Le moulin de Kerlivic



L'aveu de Marie du Juch mentionne deux moulins à foularet (ou à foulon) à Pouldergat en 1533, celui du Moulin-vert (appelé alors « Pontmezgar ») et celui de Kerlivic.

Ces moulins témoignent de l'importance de l'activité textile sur notre territoire, il y a de cela plusieurs siècles.

Pour en savoir plus sur ce type de moulin : <https://fdmf.fr/les-derniers-moulins-foulons-bretons/>



### Kerlyvidic (Kerlivic)

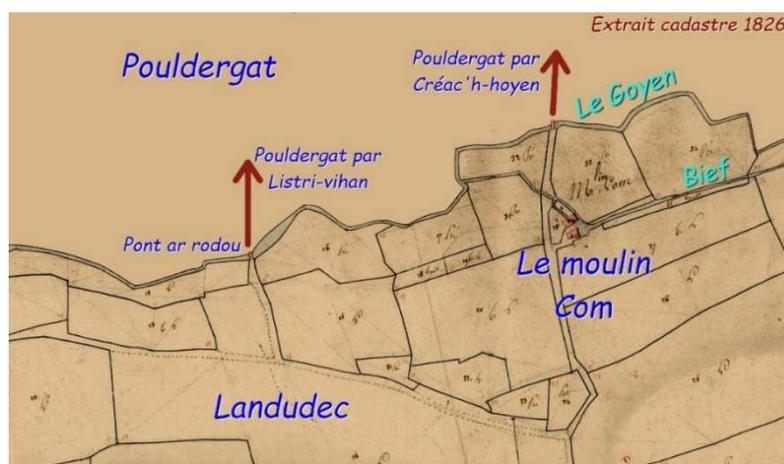
Dessus le manoir de Kerlyvidic o ses moulins à blé et **foularet** leur destroys yssues et appartenances est debu chacun an à ladicte dame à chacun moys de janvier deux gelines et quatre crublées avoyne les alant querir sur le lieu o ladicte seigneurie de ligençe. <sup>(24)</sup>

Ces derniers siècles ce moulin était uniquement destiné à la mouture de céréales. Aujourd'hui les bâtiments sont ruinés, seuls apparaissent quelques pans de murs autour d'anciennes substructures de moulin.

## • Le moulin du Com (Le Moulin Com)

Il s'agit aussi d'un ancien moulin à foulon comme l'atteste son nom, breton *komm* = foulerie pour les draps. <sup>(25)</sup>

*Meilh* ou *melin gomm* = moulin à foulon (ou foularet).



24 - Transcription Mikaël LE BARS

25 - Ci-dessous extrait du dictionnaire DEVRI (breton-français) <http://devri.bzh/dictionnaire/k/komm/>

(2) Foulerie pour les draps.

•(1876) *TDE.BF* 359b. *Komm*, s. m., tr. «Foulerie pour les draps.»

(3) Milin-gomm : moulin à foulon.

•(1659) *SCger* 137b. *milin comm*, tr. «moulin a draps.» •(1732) *GReg* 642b. Moulin à foulon, tr. «Milin coumm.»